

L'ACTION UNIVERSITAIRE

REVUE DES DIPLÔMÉS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



VOLUME IV, N° 8
Avril 1938

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal.

Comité d'honneur :

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec
Le cardinal-archevêque de Québec
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université
Le président général de l'Université
Le recteur de l'Université
Le président de la Commission d'Administration de l'Université
Le premier ministre de la province de Québec
Le secrétaire de la province de Québec
Son Honneur le maire de Montréal

Comité exécutif :

Me Arthur Vallée (Droit), président.
Docteur Louis-Charles Simard (Médecine), 1er vice-président.
Docteur Denis Forest (Chirurgie dentaire), 2e vice-président.
M. Hermas Bastien (Philosophie), secrétaire.
M. Henri Groulx (Pharmacie), trésorier.
Docteur Stephen Langevin, ancien président.
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*.

Conseil général :

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants :
Théologie : MM. Irénée Lussier et Gér. Chaput, p.s.s.
Droit : Me Charles-Emile Bruchesi et Me Roger Brossard (délégués provisoires).
Médecine : Docteur Donatien Marion et Docteur Jean Saucier
Philosophie : Mlle Juliette Chabot et le Docteur Ant. Barbeau.
Lettres : MM. René Guenette et Jean-Marie Gauvreau (délégués provisoires).
Sciences : Docteur Georges Préfontaine et M. Philippe Montpetit.
Chirurgie dentaire : Docteur Armand Fortier et Docteur Gérard Plamondon.
Pharmacie : MM. Marius Létourneau et Henri Lanouette.
Sciences sociales : Me Fernand Chaussé et Me Alfred Labelle.
Agriculture : MM. Fernand Corminbœuf et Aimé Gagnon (délégués provisoires).
Médecine vétérinaire : Dr Georges Rajotte et Dr Bernard Lasalle, délégués provisoires.
Htes E. Commerciales : MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.
Optométrie : MM. Arm. Messier et Roland de Montigny.
M. Jules Labarre, assistant-secrétaire.
Le président de l'Association générale des étudiants.

Comité du Fonds des Anciens :

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Edmond Dubé, Damien Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-Charles Simard, M. Henri Groulx, trésorier.

L'Action Universitaire :
Hermas Bastien, directeur.

Vérificateur honoraire :
Jean Valiquette (H.E.C.)

Nos Anciens et la Politique

Sénateurs

BEAUBIEN, CHARLES-PHILIPPE	Droit 1894	FAUTEUX, G.-ANDRÉ	Droit 1900
BOURGEOIS, CHARLES	Droit 1904	LACASSE, GUSTAVE	Médecine 1913
DANDURAND, RAOUL	Droit 1883	RAINVILLE, JOSEPH-H.	Droit 1900

Députés aux Communes

(Élection du 14 octobre 1935)

BERTRAND, ERNEST	Droit 1915	Montréal-Laurier	FERRON, ÉMILE	Droit 1922	Berthier-Maskinongé
CARDIN, P.-J.-A.	Droit 1908	Richelieu-Verchères	FONTAINE, T.-A.	Droit 1917	Saint-Hyacinthe-Bagot
CASGRAIN, PIERRE-F.	Droit 1910	Charlevoix-Saguenay	FOURNIER, ALPHONSE	Droit 1923	Hull
CRÊTE, J.-A.	Optométrie 1912	Saint-Maurice-Lafleche	LACOMBE, LIGUORI	Droit 1922	Deux-Montagnes
DENIS, AZELLUS	Droit 1929	Montréal-Saint-Denis	LEDUC, RODOLPHE	Chir. dent. 1924	Wright
DESLAURIERS, HERMAS	Médecine	Montréal-Sainte-Marie	RAYMOND, MAXIME	Droit 1908	Beauharnois
FERLAND, C.-ÉDOUARD	Droit 1917	Joliette-L'Assomption-Montcalm	THAUVETTE, JOS.	Médecine 1901	Vaudreuil-Soulanges
			WERMENLINGER, E.-J.	Génie civil 1911	Montréal-Verdun

Conseillers législatifs

CHAMPAGNE, HECTOR	Droit 1884	DUTREMBLAY, PAMPHILE	Droit 1901
DANIEL, JOSEPH-F.	Droit 1896	LEMIEUX, GUSTAVE	Chirurgie dentaire 1894

Députés à l'Assemblée législative

(Élection du 17 août 1936)

BARRETTE, HERMANN	Droit 1920	Terrebonne	LANGLAIS, HORM.	Sc. com. 1914	Iles-de-la-Madeleine
BÉLANGER, J.-G.	Optométrie 1920	Dorion	LEDUC, F.-J.	Génie civil 1914	Laval
BERCOVITCH, PETER	Droit 1906	Saint-Louis	MONETTE, PHILIPPE	Droit 1913	Laprairie
BERTRAND, CHAS.-AUG.	Droit 1915	Laurier	PAQUETTE, J.-H.-A.	Médecine 1913	Labelle
BOYER, AUGUSTE	Droit 1920	Châteauguay	POULIOT, CAMILLE	Médecine 1924	Gaspé-Sud
DUBÉ, A.	Médecine 1926	Rimouski	SAUVÉ, JEAN-PAUL	Droit 1930	Deux-Montagnes
DUGUAY, LÉO	Chir. dent. 1926	Lac-Saint-Jean	TELLIER, MAURICE	Droit 1920	Joliette
DUPLESSIS, MAURICE	Droit 1913	Trois-Rivières	TACHÉ, ALEX.	Droit 1923	Hull
HAMEL, PHILIPPE	Chir. dent. 1907	Québec-Centre	TRUDEL, MARC	Médecine 1922	Saint-Maurice

NOUS COMPTONS SUR EUX

Université de Montréal

Pour tous renseignements,
s'adresser au

Secrétariat Général

1265, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL

THÉOLOGIE — DROIT — MÉDECINE — PHILOSOPHIE
— LETTRES — SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE —
PHARMACIE — SCIENCES SOCIALES, ÉCONOMIQUES
ET POLITIQUES — GÉNIE CIVIL — AGRICULTURE
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE — COMMERCE —
OPTOMÉTRIE — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE —
ENSEIGNEMENT MODERNE — PÉDAGOGIE — MUSIQUE
— DESSIN — ART MÉNAGER — TOURISME —
ÉLOCUTION — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES
GARDES-MALADES — HYGIÈNE SOCIALE APPLIQUÉE.

Le Cercle Universitaire de Montréal

(Fondé en 1918)

BUREAU ELU LE 11^{ER} MAI 1937

Président: M. ERNEST CHARRON
Vice-Président: M. EDOUARD LABELLE

Secrétaire: M. LEON LORRAIN
Trésorier: M. JEAN VALIQUETTE

MEMBRES DU CONSEIL

MM. Aimé Cousineau	Lester Mercier	Gérard Parizeau	Guillaume St-Pierre
Eudore Dubeau	C. O. Monat	Georges Pelletier	Arthur Vallée
Aldège Ethier	René Morin	Jean Saucier	

CONSEILLERS ADJOINTS

MM. Henri Beaulieu, Paul Gagnon, C.-E. Hébert, L.-C. Simard, Roméo Valois

PERSONNEL DES COMITÉS

Régie interne

MM. A. Cousineau, E. Dubeau, E. Labelle,
L. Lorrain, G. Pelletier, C.-O. Monat,
Jean Valiquette.

Diners-causerie

MM. G. Pelletier, L. Lorrain, A. Vallée.

Jeux

MM. E. Langlois, Y. Laurier, Jean Saucier,
L.-C. Simard, R. Chenevert.

Bibliothèque

MM. H. Beaulieu, M. Nantel, P. Riou,
L. Mercier, G. St-Pierre.

Le président du Cercle est de droit membre de tous les comités.

Vérificateur: M. Louis Trottier

LE CERCLE UNIVERSITAIRE (LIMITÉE)

(FONDÉ EN 1924)

Président: M. Eudore Dubeau
Trésorier: M. Aimé Cousineau
Secrétaire: M. Georges Pelletier

Membres du Conseil:
MM. E.-R. Décary, Alphonse Ferron.
Vérificateur: M. Lucien Favreau

515 EST, RUE SHERBROOKE

MONTRÉAL



“Tâchez de me faire une belle introduction, Georges —”
“Je dirai que vous êtes aussi populaire que les Sweet Caps!”

CIGARETTES SWEET CAPORAL

“La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé.”



INVITATION aux JEUNES ADMINISTRATEURS

Cette année, des centaines de jeunes Canadiens assumeront la plus grande responsabilité que comporte une promotion administrative.

Plusieurs seront à la tête de leur propre commerce pour la première fois, formeront des sociétés et feront des plans d'expansion pour des maisons de commerce déjà existantes.

La Banque Royale du Canada désire avoir l'opportunité d'aider ces jeunes hommes d'affaires à mûrir leurs espérances et discuter leurs problèmes en tout temps.

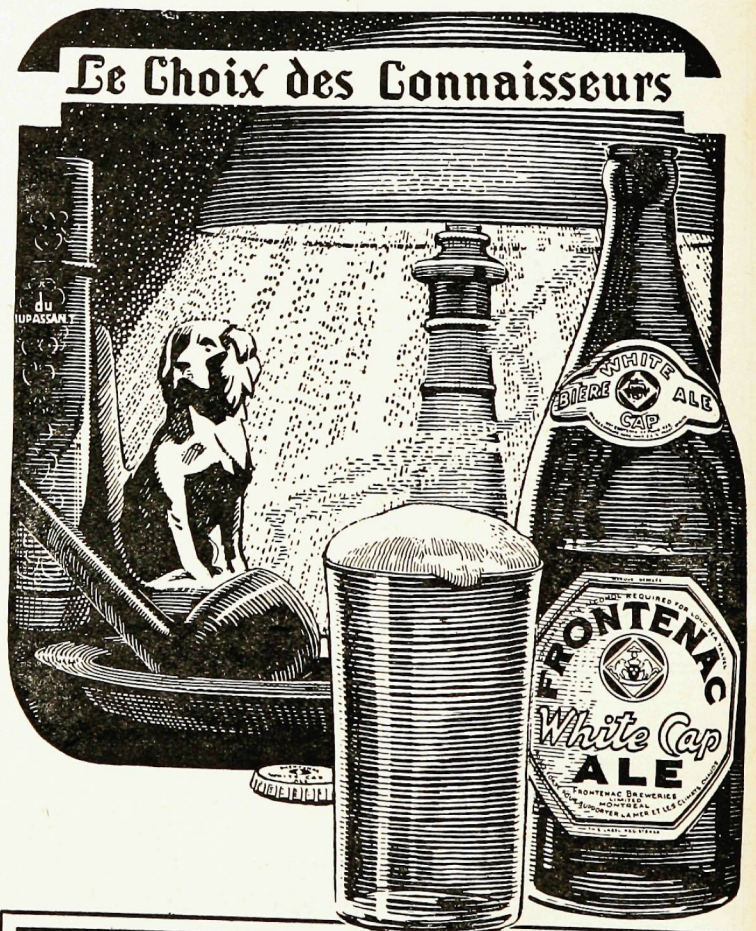
Votre gérant de banque Royale vous renseignera.

Prêts de finance sur commerces étrangers.
Informations de crédit sur commerces domestiques et étrangers.

Billets de change négociés.
Communications directes avec marchés importants.

Transports d'argent.
Facilité avec marchés étrangers.

LA BANQUE ROYALE
DU CANADA



Le Choix des Connaisseurs

La bière **Frontenac**
White Cap

La Reine des Bières

L'ACTION UNIVERSITAIRE

*Revue de l'Association générale des
Diplômés de l'Université de Montréal.*

Rédaction : 515 est, rue Sherbrooke, Tél. PL. 4812
Publicité : 1849 est, rue Sherbrooke, Tél. AMherst 6914

Abonnement : au Canada, \$1.00 ; à l'étranger : \$1.50.
Paraît tous les mois, sauf en juillet et août

Vol. IV

MONTREAL, AVRIL 1938

No. 8

SOMMAIRE



Le ralliement du 26 mai	142
HERMAS BASTIEN	
Orientation professionnelle	143
L'abbé IRENEE LUSSIER	
L'Histoire de notre anguille	145
GEORGES PREFONTAINE	
Nos recueils de jurisprudence	147
Juge E. FABRE-SURVEYER	
La Vie universitaire	150
Ce que les Anciens écrivent	152
Quelques livres	154
Ceux qui s'en vont	156
A travers journaux et revues	157
BENOIT BROUILLETTE	

Le ralliement du 26 mai

par HERMAS BASTIEN

La Journée des Anciens de l'Université de Montréal est fixée au jeudi 26 mai, veille de la collation des Grades.

L'exécutif de l'A.G.D.U.M. prépare depuis quelque temps le programme de la journée; il comporte un dîner à l'immeuble de la montagne et, dans la soirée, une représentation spéciale au théâtre Saint-Denis. Cette soirée cinématographique qui a remporté un si brillant succès en 1937 permettra de nouveau aux Anciens de fraterniser dans l'atmosphère française de deux beaux films, grâce à la générosité de France-Film. En somme, programme à peu près identique à celui de l'an dernier. Cependant, grâce à l'expérience acquise, grâce aussi à des circonstances nouvelles qui mettent au cœur des universitaires plus d'espérance que jamais, l'exécutif entend donner à ce ralliement une signification particulièrement éloquente. **L'Action universitaire**, qui se présente à ses lecteurs sous une toilette nouvelle depuis septembre, publiera en mai un numéro spécial. Elle en a le moyen grâce à l'accueil sympathique d'annonceurs plus nombreux. La livraison de mai qui paraîtra vers le 12 viendra donc donner la dernière impulsion à l'enthousiasme des Anciens.

L'Association fait donc appel à tous les anciens de participer à cette journée de fête, aux agapes et à la représentation du Saint-Denis. Comme par le passé, des représentants de chaque association d'anciens se chargeront de la vente des billets. Nos amis sont priés de s'en pourvoir au premier appel. Ceux qui étaient des nôtres l'an dernier savent qu'il n'est pas

prudent d'attendre à la dernière minute, pour le banquet ou pour le cinéma.

Le ralliement du 26 mai coïncidera encore cette année avec le congrès des Chirugiens dentistes de langue française. Nos camarades de la Faculté dentaire ont contribué largement au succès de l'an dernier et des facultés se promettent déjà de rivaliser pour le plus fort pourcentage de présences. Les Anciens n'ont qu'à suivre la publicité que la presse et la radio feront à cet événement pour se tenir au courant de l'ampleur que nous entendons donner à la fête du 26 mai. Cette fête aura d'ailleurs tout l'éclat que les Anciens voudront lui donner. La solidarité que l'Association a développée et dont on s'accorde à reconnaître l'utilité doit être en cette occasion le sentiment nécessaire. Le ralliement annuel nous fournit l'occasion de la manifester.

Que notre esprit de cohésion s'affirme une nouvelle fois. Il s'agit pour notre association de prouver qu'elle travaille au service d'une cause qu'il nous honore de servir. D'ici le 26 mai que la solidarité soit le mot d'ordre de tous les Anciens. La cause universitaire, comme tous les causes nobles, a besoin de manifestation publique.

Les anciens de l'université constituent un corps assez important pour s'affirmer avec éclat.

C'est convaincue de ces vérités élémentaires que l'A.G.D.U.M. convie tous ses membres à épauler l'exécutif qui prépare la fête du 26 mai.

HERMAS BASTIEN

LA FÊTE DES ANCIENS
aura lieu, cette année, le 26 mai.

● ● ●
MOT D'ORDRE:
EN FAIRE UN SUCCES PLUS RETENTISSANT QUE JAMAIS

Avez-vous payé votre abonnement ?

Orientation professionnelle

par l'abbé IRÉNÉE LUSSIER

TOUT le monde en parle, la question ayant chez nous l'intérêt d'une certaine nouveauté.

Et nous avons tant de maux à guérir qu'il y a vite engouement pour tout ce qui a couleur de remède, à fortiori pour le remède auquel on prête des vertus miraculeuses. Chômage, servitude économique, perplexité, désemparement des jeunes dans le choix d'une occupation de vie devant la complexité du monde du travail, autant de raisons de mettre sa confiance dans une "technique" nouvelle dont le nom même est une promesse d'équilibre social.

Et l'on insiste auprès des gens qui ont quelque connaissance en la matière pour qu'ils se mettent à l'œuvre ; "vite, ça presse !"

Cette hâte n'est-elle pas le signe d'une méprise ? J'ai bien des raisons de le craindre. Ne croit-on pas en certains milieux que l'orientation professionnelle va, par ses propres moyens, résorber le chômage ? Il faut bien que l'on sache qu'il n'est pas de la compétence des orientateurs de créer des situations, des emplois nouveaux. Il entre dans leurs attributions de diriger les choix des futurs travailleurs, d'éviter autant que possible les encombrements dans certaines professions, d'enquêter sur le marché du travail pour connaître et combler les postes vacants, pour orienter vers les postes d'avenir ; mais s'employer à tout cela et multiplier les postes, voilà deux choses bien différentes. Quand l'orientateur, après examen sérieux, sait autant qu'il est humainement possible de le savoir, ce que telle personne pourra faire avec succès dans la vie il n'a pas pour cela éliminé la concurrence, le surcroît de main-d'œuvre. Le monde économique crée à l'orienteur en temps de crise des problèmes insolubles. "Ouvrez-moi des postes, je saurai bien qui y mettre, mais ouvrez-moi des postes".

Il reste que "ça presse" d'organiser l'orientation professionnelle chez nous. D'autres groupes ethniques de notre province font dans ce domaine des travaux méthodiques très sérieux ; des experts sont à leur service ; on enquête scientifiquement sur le marché du travail et l'on se met à l'œuvre pour pouvoir dans 3, 4 ou 5 ans fournir les ou-

vriers, les travailleurs qualifiés, les techniciens dont l'industrie et le commerce auront besoin. C'est une véritable armée qui s'organise pour s'emparer du travail. Que feront les nôtres alors ? Ils iront au petit bonheur, comme depuis longtemps, cherchant leur carrière à tâtons, demandant la route à ceux que le hasard (heureux ou malheureux) mettra sur leur chemin, alors que leurs concurrents marcheront à toute vitesse vers un but bien précis, guidés dans leur course par des indicateurs surs. Qui arrivera le premier ?

Ça presse ! Et pourtant je dis : "pas si vite". Pas si vite sur le terrain des réalisations pratiques. Vous êtes surpris ? Vous êtes déjà prêts à m'accuser d'être un théoricien stérile, un idéaliste sinon un utopiste. Lisez-moi bien ; je crois pouvoir vous montrer où se trouve l'utopie.

En effet, l'on se laisse facilement hypnotiser chez-nous par les succès obtenus dans d'autres pays ; on sait, pour l'avoir lu, quels services a rendus l'orientation professionnelle scientifiquement menée, aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, en Allemagne. Les résultats fascinent. On veut, avec raison, obtenir les mêmes résultats chez soi, mais on les veut sans les sacrifices qui les ont rendus possibles ailleurs ; c'est perdre la boussole, vouloir la fin sans se soucier des moyens. Il n'y a pas en orientation professionnelle de recettes ou de procédés qui aient une valeur universelle. Il faut se fabriquer ses instruments à soi ; il nous faut des tests de chez nous ; ce qui vaut aux Etats-Unis ou en France, ne vaut pas chez nous sans adaptation. Et cette adaptation est un travail de spécialistes, travail plutôt long et coûteux. Faute de ce travail nous risquons fort de nous fourvoyer.

Commençons donc par le commencement. Nous n'avons pas encore "nos" instruments de travail ; fabriquons-les. Il y a chez nous les spécialistes qu'il faut pour exécuter ce travail préliminaire ; pressons-nous de les mettre à la besogne, sans trop les presser, eux ; il importe plus de faire bien que de faire vite.

Nous profitons bien mal des recherches scientifiques faites ailleurs en psychologie. Les tests qui

Anciens, remplissez le chèque ci-inclus.

sortent des laboratoires étrangers, nous pensons plus à les emprunter qu'à nous en inspirer. C'est tout à fait anti-psychologique, et c'est le meilleur moyen pour faire perdre à la méthode la confiance qu'elle mérite. Cette méthode peut rendre chez nous les services *incontestés* qu'elle a rendus ailleurs. Mais pour cela il faut l'employer d'après ses exigences *strictes*, dont la première est une adaptation et un étalonnage propre à notre milieu. Les recherches faites ailleurs peuvent nous éviter beaucoup de dépenses et nous épargner beaucoup de temps. Encore faut-il que nous mettions à leur adaptation un minimum de temps et d'argent. Autrement, je le répète, nous serions des orientateurs mal orientés ; par les erreurs que nous commettrons nous discréditerons une méthode qui s'est montrée précieuse, et peut-être ferons-nous reculer de plusieurs années les travaux d'orientation professionnelle qui devraient être entrepris chez nous depuis plusieurs années.

Le mot d'ordre devrait donc être : "fabriquons-nous des instruments de mesure, des tests collectifs d'intelligence et des tests d'aptitudes". Ce sont là les moyens techniques de réaliser "chez nous" ce qui ailleurs a gagné à l'orientation professionnelle tant de confiance. Outillons-nous davantage : c'est de travail théorique que nous avons le plus besoin. Etablissons ainsi les bases solides d'une orientation professionnelle pratique qui soit vraiment scientifique, et, par voie de conséquence, vraiment efficace.

Cette insistance que je mets à réclamer, au bénéfice même de l'orientation professionnelle, des recherches théoriques, elle ne veut aucunement dire, remarquons-le bien, qu'il faille à l'heure actuelle abandonner tout travail pratique d'orientation. Non. Nous avons des jeunes qui ne peuvent attendre, ils réclament notre aide et nous ne sommes pas en face d'eux absolument dépourvus de moyens. Apportons-leur le meilleur de nos services *dans les conditions présentes*. Mais à ceux qui apprécieront ces services et qui peut-être seront déçus parce qu'ils avaient espéré bien autre chose, en particulier moins d'erreurs, il faudra rappeler dans quelles conditions l'on opère présentement et les empêcher de taxer de bureaucratie ou de charlatanisme une technique qui dans d'autres conditions, c'est-à-dire plus scientifiquement étayée par des recherches de *chez nous*, donnerait d'autres résultats.

Semons donc avant de vouloir récolter.

Nombre d'écoles professionnelles, je le sais, seraient très heureuses que des recherches scientifiques les mettent en mesure d'opérer, du point de vue aptitudes, une sélection des étudiants qui se présentent chez elles. Il faut actuellement attendre un an, parfois deux ans et même plus pour pouvoir dire que tel étudiant devrait s'orienter ailleurs ! C'est aussi logique et aussi économique que si l'on supprimait les poteaux indicateurs sur la route sous prétexte que si je me dirige de Montréal vers New-York je saurai bien en arrivant à Boston que je me suis trompé de chemin.

Pourquoi une semblable sélection serait-elle impossible chez nous quand elle est possible ailleurs ? Travaillons-y donc. Plus il y aura de sélection

dans nos grandes écoles, plus elles prendront de valeur. C'est toujours de la méthode des tests qu'il *faut* attendre ces services.

J'ai voulu dans cet article attirer l'attention sur le problème psychologique en orientation professionnelle. C'est le problème essentiel. Le problème médical a aussi sa grande importance, mais il ne présente pas les mêmes difficultés.

Le psychologue orienteur est toujours en face d'un cas unique au monde : le sujet là devant lui. Il faut découvrir les aptitudes de ce sujet et dire avec le plus de probabilité possible dans quel domaine il réalisera au maximum les ressources qu'il possède. Quel problème ! Vous avez pu le constater, avec surprise peut-être, c'est de la méthode des tests que j'attends le grand secours. Je ne prétends pas qu'elle soit tout, remarquons-le bien, mais je dis qu'elle peut beaucoup. Et cette affirmation s'appuie sur ce que je sais de sa valeur scientifique, sur ce que je sais des services qu'elle a rendus ailleurs.

Sa valeur scientifique ! Et vous étiez portés à croire qu'il n'y avait là que fantaisie... Vous me direz même que vous vous êtes déjà soumis à un test et que depuis lors vous savez à quoi vous en tenir... Pardon ! Je vous concède que le test n'a pas donné chez vous ce qu'il aurait dû, mais précisément, ne l'avez-vous pas considéré un peu comme un jeu plutôt que de vous y soumettre sérieusement ? Qui vous l'a fait passer ? Comment ? Quel test ? Attendez, je vous en prie, avant de juger avec sévérité une méthode qui n'a plus à faire ses preuves. S'y opposer c'est prendre une attitude pour le moins curieuse. Conteste-t-on la valeur des barèmes qui font la richesse des compagnies d'assurance ? Les procédés statistiques sur lesquels s'appuient aujourd'hui les tests ne permettent pas davantage, quand l'on est bien renseigné, que l'on s'oppose à eux.

Pascal trouvait déjà de son temps que l'on s'engageait dans la vie de façon trop peu réfléchie : "La chose la plus importante de la vie, disait-il, c'est le choix d'une profession ; le hasard en dispose". Aujourd'hui que l'on relève jusqu'à 20,000 différentes occupations de vie, que dirait Pascal ? Les enfants ont-ils, le plus souvent, d'autre boussole que le hasard dans le choix d'une occupation de vie ?

Et pourquoi ce laisser-faire, cette monstrueuse insouciance, cette perte d'énergie, cet immense risque de malheur ? Carrel nous le dit : nous ne nous connaissons pas nous-mêmes. Chaque individu s'ignore. "Les parents et les éducateurs partagent cette ignorance. Ils ne savent pas distinguer dans leurs enfants la nature de leur individualité. Au contraire, ils cherchent à les standardiser... La connaissance des qualités immanentes de l'enfant et de ses virtualités s'impose comme la première préoccupation des parents et des éducateurs".

C'est le service que veut rendre l'orienteur ; donnons-lui les moyens de le faire. Entourons-le de confiance.

Irénée LUSSIER, ptre,

Diplômé en orientation professionnelle
de l'I.N.O.P. de Paris.

L'Alma Mater compte sur nous.

L'Histoire de notre anguille

par GEORGES PRÉFONTAINE

L'ANGUILLE est caractérisée par la forme allongée et cylindrique de son corps, l'absence de nageoires ventrales, l'étendue de ses nageoires dorsale et anale, en continuité toutes deux avec une nageoire caudale arrondie (fig. 1). Sa peau lisse et visqueuse laisse croire qu'elle est dépourvue d'écaillés. Celles-ci existent cependant, mais elles sont très petites et cachées sous la peau, et on peut les observer à la loupe sur une peau desséchée. Sa couleur est très variable : le dos est généralement noir ou brun verdâtre, les côtés teintés de jaune et l'abdomen blanc jaunâtre. On en connaît plusieurs espèces, répandues dans presque tous les pays du monde. Il n'y en a qu'une seule dans notre province : *Anguilla rostrata* Le Sueur. Elle peut atteindre une longueur de plus d'un mètre, et ne diffère de sa congénère européenne, *Anguilla vulgaris* Turton, que par le nombre moins élevé de ses vertèbres.

L'anguille passe la plus grande partie de sa vie dans l'eau douce, et fréquente les eaux de toutes qualités : les eaux pures des ruisseaux et des rivières, les eaux stagnantes et corrompues des étangs et des marécages, les eaux limpides des lacs

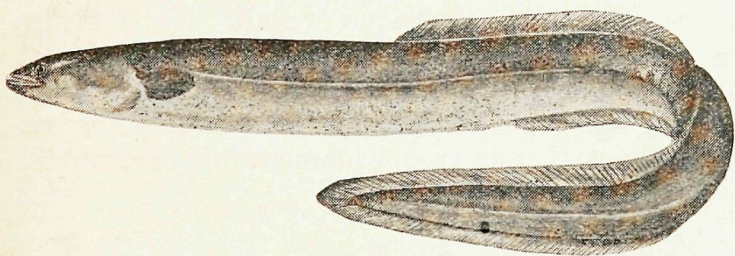


Fig. 1. — Anguille adulte. G. Bernier, del.

de montagnes. Elle s'accommode des circonstances les plus difficiles : le froid, la dessiccation, les longues disettes. A cette prodigieuse vitalité l'anguille ajoute une puissance inouïe de multiplication. Partout où elle se trouve, elle pullule. Elle est répandue depuis le Groenland jusqu'au Brésil. Entre ces deux zones extrêmes, pas un tributaire de l'Atlantique qui n'en soit abondamment pourvu. Dans la province de Québec, elle peuple le Saint-Laurent, tous les affluents de celui-ci, et par eux, les lacs les plus éloignés du littoral. Puis, par le Saint-Laurent et l'Ottawa, elle envahit les rivières et les lacs de l'Ontario, et si elle ne parvient pas à l'Erié ni plus à l'ouest, c'est que le Niagara est de taille à briser son formidable élan.

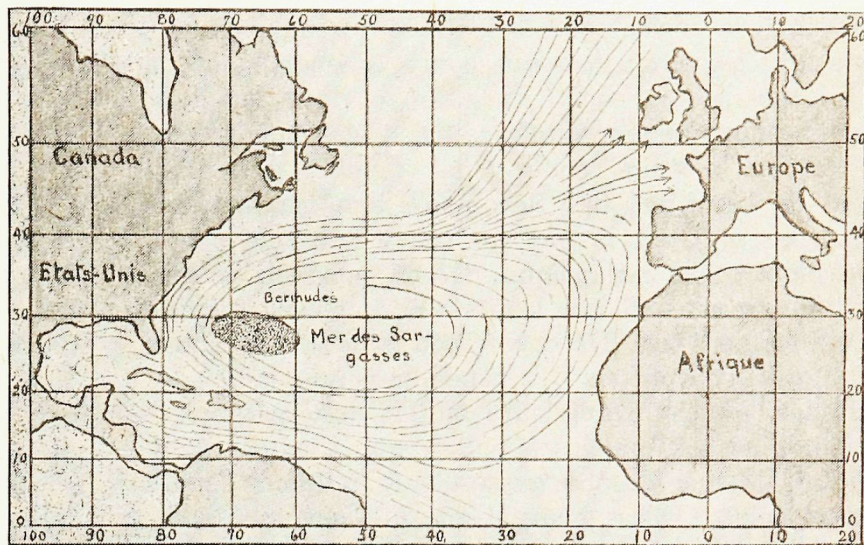


Fig. 2. — Aire de ponte de l'anguille (zone pointillée). Les traits continus indiquent les courants océaniques.

G. Bernier, del.

II. — REPRODUCTION.

L'anguille, déjà célèbre par sa vigueur et son abondance, offre dans son évolution un spectacle plus impressionnant encore. Car c'est dans les profondeurs de l'océan, sur un territoire aujourd'hui bien localisé, qu'elle va pondre ses œufs.

(a) *Avalaison*. — Chaque année, à l'automne, les anguilles de grande taille, les plus âgées, descendent en nombre incalculable des eaux douces vers la mer. C'est le phénomène de l'avalaison, du retour vers l'aval, vers l'océan. L'instinct de reproduction est la cause de l'impulsion qui saisit alors ces individus adultes. Ils délaissent les lieux coutumiers où ils avaient vécu de nombreuses années et descendent des ruisseaux vers les rivières, des rivières vers les fleuves. Leur unique souci est de faire de la vitesse. Leur alimentation ne les préoccupe même plus, et ils cessent de manger. Durant cette course folle et rapide, leurs yeux, leurs nageoires, leurs couleurs se modifient. Le nombre des anguilles qui, chaque année, entreprennent leur voyage de ponte, dépasse l'imagination. Une seule pêche du Richelieu en capture annuellement 100,000 livres. Cette abondance se répète à l'infini tout le long du littoral atlantique, depuis le Brésil jusqu'au Labrador pour l'espèce américaine, depuis le Maroc jusqu'à la mer Baltique pour l'espèce européenne. Aussi admet-on que c'est par milliards que les grandes anguilles descendent, chaque année, vers la mer. C'est au

cours de cette descente que nos pêcheries, échelonnées tout le long du Saint-Laurent, les capturent avec le plus d'abondance et le plus de facilité. Mais la quantité de celles qui échappent et continuent leur voyage est encore plus grande. Arrivées dans les embouchures des fleuves, elles ne s'y arrêtent pas. Elles piquent droit devant elles et s'enfoncent dans la mer.

(b) *Le lieu de la ponte.* — Mais les cohortes immenses ne se dispersent pas au hasard. Un mystérieux instinct les oriente toutes dans la même direction, et après une course phénoménale, de cinq mois pour l'espèce européenne, de un ou deux mois pour l'espèce américaine, elles parviennent enfin au lointain rendez-vous. Celui-ci a lieu au sud de l'archipel des Bermudes, dans la mer des Sargasses. C'est là que se trouve l'aire de ponte, en plein océan Atlantique, par 65° environ de longitude ouest et 25° de latitude nord pour l'anguille américaine (fig. 2), et un peu plus à l'est pour l'anguille européenne. Suspendues au-dessus des abîmes, à des profondeurs où la lumière ne parvient plus les femelles expulsent dans les eaux tièdes de la mer des Sargasses leurs millions d'œufs minuscules. Elles meurent ensuite, comme il arrive pour d'autres poissons, car on n'a jamais vu une anguille de grande taille remonter les cours d'eau.

Après la ponte, qui a lieu vers le milieu de l'hiver, les petits œufs flottants se développent rapidement et les larves éclosent. Mais combien différentes des adultes ! Ce sont de petits êtres aplatis, transparents, gélatineux, ressemblant à de minces lames de cristal, pourvus d'une petite tête pointue, de dents volumineuses, et n'ayant comme coloration que les deux points noirs de leurs yeux (fig. 3). On les appelle des "leptocéphales" à cause de leur tête exiguë.

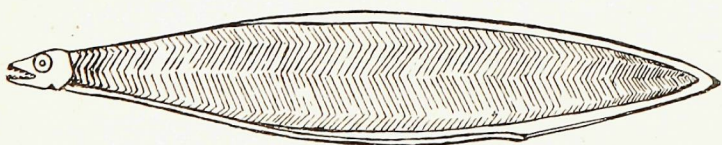


Fig. 3. — Larve "leptocéphale".

(c) *Le retour.* — Dès leur éclosion, les petites larves montent à la surface, et alors commence pour elles une fantastique pérégrination. Elles vont refaire en sens inverse le voyage accompli par leurs parents. Celles qui sont issues de l'espèce américaine vont se diriger vers les Etats-Unis et le Canada. Elles prendront plusieurs mois à parcourir la distance de mille kilomètres et plus qui les en sépare. Les larves européennes s'orien-

tent vers l'Europe ; un trajet de six mille kilomètres les attend ; elles prendront près de trois ans à effectuer ce prodigieux voyage. Chemin faisant, elles se modifient : le corps s'arrondit et s'effile, les nageoires s'allongent, les dents larvaires tombent et sont remplacées par d'autres, plus petites. Les leptocéphales sont devenus de petites anguilles, mais transparentes encore, que l'on appelle des "civelles" (fig. 4).



Fig. 4. — Civelle.

G. Bernier, del.

(d) *La Montée.* — Les civelles, arrivant de la mer, se présentent par bandes énormes à l'embouchure des fleuves, à l'automne pour l'Europe, au printemps pour l'Amérique. Elles vont alors commencer leur invasion à l'intérieur des continents. Pas toutes cependant. Un grand nombre s'arrêtent et demeurent dans les estuaires. Elles deviendront des anguilles mâles. Seules les civelles femelles s'engagent vers l'intérieur. *De sorte que toute anguille pêchée en eaux douces est une femelle, et jamais mâle d'anguille n'a été trouvé dans ces eaux.* Les cohortes innombrables de civelles femelles s'engouffrent donc dans les estuaires, les lagunes, les étangs, pénètrent dans les rivières, dans les ruisseaux, dans les lacs. Parvenues au terme de leur "montée", elles vont effectuer leur croissance. Celle-ci est de durée inégale pour les deux sexes : environ huit années pour les femelles et cinq années pour les mâles. La croissance terminée, l'instinct génésique renaît, les femelles éprouvent l'irrésistible désir de gagner l'océan, et descendent les cours d'eau. Au niveau des estuaires, les mâles qui ont grandi sur le littoral se joignent à elles, et la troupe immense disparaît dans les abîmes sous-marins.

* * *

Voilà l'histoire merveilleuse de l'anguille. Un savant a consacré la plus grande partie de sa vie, un immense labeur, dix-huit années de longues et pénibles croisières pour la découvrir. Il faut retenir le nom de celui dont le courage et le génie furent à la hauteur de l'extraordinaire énigme : Johannès Schmidt,¹ célèbre océanographe danois.²

Dr Georges Préfontaine,

Université de Montréal.

1. Enlevé à la science le 22 février 1933.

2. Tract No 10. Société canadienne d'histoire naturelle.

Avez-vous payé votre abonnement ?

Nos recueils de jurisprudence

par le juge E. FABRE-SURVEYER

S OUS le titre *Essai sur nos Recueils de jurisprudence*, Me Louis-Philippe Gagnon, du Barreau de Montréal, a publié, dans *Le Canada* des 21, 22, 23 et 24 décembre 1937, une critique bienveillante de nos différents Recueils d'arrêts.

Je me permets de signaler ces articles aux lecteurs qui ne sont pas nécessairement des abonnés, ni même des acheteurs au numéro, d'un journal quotidien. Il n'est pas sûr qu'en critiquant nos publications juridiques, on arrive à les améliorer; mais il est certain qu'on y arrivera encore moins en ne les critiquant pas. Du reste, pour les publications qui ne sont pas obligatoires, et encore moins gratuites, l'abonné, c'est l'électeur; il a son mot à dire, et détient une parcelle de pouvoir.

A ceux qui n'ont pas eu l'occasion de lire l'essai de Me Gagnon, je m'efforcerai d'en signaler les points principaux. L'occasion m'y pousse; voilà quarante ans que je m'efforce de comprimer, au risque de la dénaturer, la pensée de nos juges: c'est un anniversaire comme un autre, et c'est ma manière, à moi, de le célébrer. C'est, du reste, la seule qu'on ait trouvée.

Me Gagnon constate que, depuis 1923, il y a eu progrès, au moins dans les Rapports officiels. Puis il indique le Recueil d'arrêts idéal: "Ses qualités, dit-il, sont la forme, la matière contenue, la mise en page, la typographie, le papier, les systèmes de référence, le nombre de jugements, le prix, son utilité permanente." Et il ajoute: "Tout d'abord, ce dont nous avons besoin, c'est l'uniformité dans la forme des Recueils judiciaires." J'en demande pardon à Me Gagnon, mais cette phrase me rappelle celle d'un écrivain — Louis Desnoyers, je crois — qui, lançant un journal qu'il jugeait bon d'imprimer sur papier rose, disait à ses lecteurs: "Depuis longtemps, le besoin d'un journal rose se faisait particulièrement sentir." Evidemment, l'unité de format est souhaitable pour une bibliothèque (c'est même pour cela qu'il serait peu sage de changer celui de nos Revues), mais ce n'est pas là le premier desideratum. Aussi, je passerai, sauf à y revenir s'il y a lieu, sur les remarques de Me Gagnon au sujet de la présentation de la matière dans les Recueils d'arrêts non officiels.

Me Gagnon proclame que "les arrêts sont la boussole qui guide le jurisconsulte et le magistrat dans le chemin de la justice." Et il ajoute: "Que faut-il donc penser d'un arrêt qui serait rapporté avant que les délais d'appel soient expirés, et qui, plus tard, est infirmé?" Mon Dieu, il faut penser que le juge de première instance "ne s'est pas adonné," comme disait autrefois le juge Caron. Et après, l'erreur d'hier peut-être la vérité de demain, et, si un arrêt paraît bien étayé, il peut pousser un jour le praticien à remettre la question à l'étude, et, grâce peut-être à de nouveaux arrêts

rendus en France, et à de nouvelles opinions d'auteurs, faire triompher le principe contraire. Evidemment, le jugement infirmatif devra aussi être publié, même s'il est sans intérêt, ou de moins une note devra signaler le fait.

Me Gagnon continue: "Il faut aussi éviter la duplication et, a fortiori, la triplicité dans nos Recueils d'arrêts. Cet état de choses a pour conséquence que nous nous trouvons à payer deux ou trois fois pour la même matière."

Sur ce point, nous sommes bien près de nous entendre. Mais à qui la faute? Et où est le remède?

Je crois me rappeler un juge qui faisait transcrire certaines décisions à quatre exemplaires qu'il envoyait à tous les rédacteurs de nos Recueils. Chacun, enchanté d'avoir une primeur, se hâtait de publier, pour découvrir — généralement trop tard pour pouvoir retirer le jugement des mains de l'imprimeur — que ses concurrents en avaient fait autant. Un avocat signale à un arrêtiste une décision intéressante: qui dit qu'un confrère ne l'aura pas également signalée à un autre arrêtiste?

Le remède, d'après Me Gagnon, c'est l'unité de publication. Il veut bien citer ce que j'écrivais à ce sujet en 1923¹ et que je me permettrai de répéter: "Je dois dire qu'il m'est impossible d'admettre que, même avec le système préconisé, vous puissiez y condenser tous les arrêts dignes d'être rapportés en trois volumes (1 vol. C. S. et 2 vol. B. R.) de manière à rendre inutiles la Revue Légale, la Revue de Jurisprudence et les Rapports de Pratique. La preuve que ces publications sont utiles, c'est qu'elles vivent. Personne n'est obligé de les recevoir, et il me semble impossible d'enfermer, dans ces trois volumes, les décisions qui en couvrent maintenant six, surtout alors qu'il y aurait encore tant à glaner dans les arrêts qui ne sont pas rapportés."

A cela Me Gagnon répond:

"Si l'on adoptait l'in-40 au lieu de l'in-80, je crois qu'il y aurait alors possibilité de condenser tout ce que nous avons actuellement dans un Recueil unique. Ces publications peuvent être utiles, mais il faut dire qu'elles sont trop encombrantes et par trop dispendieuses... Le fait qu'elles vivent, à mon avis, n'est pas une preuve qu'elles aient leur raison d'être. Qu'on les fasse disparaître et qu'on les remplace par une publication unique qui pourra contenir tout ce que nous trouvons actuellement dans nos six (?) publications, et elles ne vivront pas longtemps. Il est vrai aussi que personne n'est obligé de les recevoir, mais l'on conviendra que, s'il n'y a pas d'obligation absolue, il y a une certaine obligation relative."

1. Extrait de la *Revue du Droit*, fév. 1938.

Ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est le nombre de praticiens qui se sentent liés par cette "certaine obligation relative."

Me Gagnon oublie une chose: actuellement, l'avocat, pour \$15 par an, obtient ce qui est, ou devrait être, le meilleur de notre jurisprudence. Il n'obtient pas tout. Les Rapports officiels ne publient par an qu'un volume comprenant des décisions de la Cour supérieure, de la Cour de circuit et de la Cour de magistrat. C'est moins d'espace que n'en prenaient ces jugements en 1892, lors de la fondation des Rapports officiels, dans les publications existant alors, et ce, sans tenir compte des jugements de la Cour de révision. Et depuis lors, le nombre de ces jugements a doublé, pour le moins. Un volume supplémentaire — et obligatoire — coûtera à l'avocat \$5 de plus par an. Combien de praticiens sont prêts à faire cette dépense? Combien aiment mieux consulter à la Bibliothèque les publications qui leur conviennent? Me Gagnon plaide pour les jeunes: ce sont précisément ceux-là auxquels il ne faut pas imposer une dépense.

Me Gagnon se scandalise parce que, en quatre ans, les publications non officielles ont imprimé dix jugements de la Cour de faillite. Il faut, dit-il, laisser ces décisions aux Canadian Bankruptcy Reports. Et si cette publication les refuse, sous prétexte qu'elles ne se rapportent qu'à des questions de droit civil, sans intérêt pour huit provinces sur neuf? La Cour de faillite est une partie de la Cour supérieure, tout comme la Cour (ou division) de pratique.

J'hésite à parler de cette dernière: elle me touche de trop près. Je crois qu'on admettra que les 440 pages de chaque volume des Rapports de Pratique ne pourraient guère être réduites à moins de 400, et il serait facile, au moins pour le moment, de remplir ces quarante pages. On admettra aussi que cette publication est sans intérêt pour les notaires — dont quelques-uns reçoivent les Rapports officiels — et pour les avocats de certains

districts où la pratique est moins active et moins stricte. C'est du moins une des raisons qui m'ont été données autrefois, quand le Conseil général du Barreau a refusé de se charger de cette publication.

Du reste, pour ce qui regarde les Recueils non officiels, c'est affaire à discuter entre le Barreau, s'il le juge à propos, et la maison Wilson et Lafleur, propriétaire de ces Recueils.

Voici, je crois, tout ce qui peut être tenté pour moment:

1o Que le Conseil général du Barreau, qui engage et paie l'arrêviste officiel, lui recommande, aussitôt qu'il a décidé de publier une décision, d'avertir les rédacteurs des autres publications de son intention. De cette façon, si un rédacteur non officiel se rend coupable de duplication, ses abonnés sauront se plaindre. D'autre part, si la décision était déjà entre les mains de l'imprimeur de l'arrêviste non officiel, son officiel collègue déciderait s'il doit s'abstenir de la publier.

2o Si le Conseil général du Barreau désire un *modus vivendi* avec les autres publications, qu'il convoque une conférence entre ses représentants et les rédacteurs et propriétaires des autres publications.

Il y a d'autres points que je pourrais discuter avec Me Gagnon. Mais je dois le féliciter d'avoir attiré l'attention des intéressés sur un sujet qui les concerne, et, si ceux dont je relève — y compris les tout-puissants imprimeurs! — me le permettent, je chercherai à tirer profit de quelques-unes de ses remarques.

Edouard Fabre-Surveyer,
Juge de la Cour supérieure.

P. S. — Depuis que ces remarques sont écrites, le Conseil général du Barreau a nommé un Comité pour examiner la question. Ce Comité pourra peut-être recueillir des témoignages, comme la Commission Rowell.

E. F.-S.

Remarques de Me Louis-Philippe Gagnon

J'ai pris connaissance de l'article de l'honorable Juge Fabre-Surveyer, provoqué par le mien que j'avais modestement intitulé "*Essai*" et qui ayant déjà paru dans le "*Canada*" des 21, 22 23 et 24 décembre 1937, a été reproduit dans la *Revue du Droit*, l'*Action Universitaire* et peut-être aussi dans d'autres journaux et périodiques.

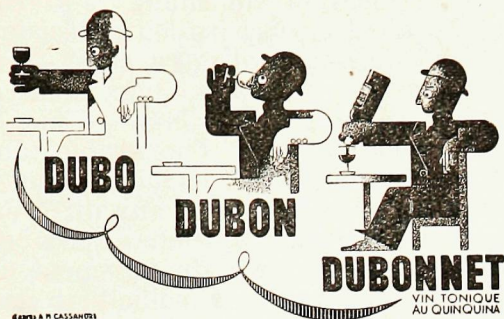
L'honorable Juge commence par citer ce que j'entends par un recueil d'arrêts idéal: "Ses qualités, disais-je, sont la forme, la matière contenue, la mise en page, la typographie, le papier, les système de référence, le nombre de jugements, le prix, son utilité permanente," et j'ajoutais "Tout d'abord, ce dont nous avons besoin, c'est l'uniformité dans la forme des recueils judiciaires." Cela lui rappelle l'écrivain Louis Desnoyers, lançant un journal et jugeant bon de l'imprimer sur papier rose, qui disait à ses lecteurs: "Depuis longtemps,

le besoin d'un journal rose se faisait particulièrement sentir." Et l'honorable Juge ajoute: "Évidemment, l'unité de format est souhaitable pour une bibliothèque, mais ce n'est pas là le premier *desideratum*."

Tout d'abord, je dois avouer être quelque peu déçu que l'énumération des caractéristiques qui, à mon avis, devraient se trouver dans un recueil d'arrêts judiciaires n'ait rappelé à l'honorable Juge que le souvenir de Louis Desnoyers et son journal rose. A tout événement, "de gustibus et coloribus non disputandum".

Et il me fait dire: "Me Gagnon proclame que "les arrêts sont la boussole qui guide le juriconsulte et le magistrat dans le chemin de la justice." En réalité, je ne proclamais rien, je citais tout simplement les paroles de Me Belleau, rapporteur du Comité désigné par le Conseil du Barreau en

L'Alma Mater compte sur nous.



VOTRE ALLIÉE

Au service du public depuis plus de soixante ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

537 BUREAUX AU CANADA
 66 SUCCURSALES A MONTREAL

TRUST GENERAL DU CANADA

Conseil d'administration:

M. le sénateur J.-M. WILSON, *président*
 M. le sénateur D.-O. LESPERANCE, *vice-prés.*
 M. BEAUDRY-LEMAN, *vice-président*

Messieurs:

L.-J. Adjutor Amyot	Hon. Jacob Nicol, c. r.
Joseph Beaubien	Alfred H. Paradis
L.-E. Beaulieu, c. r.	Hon. J.-E. Perreault, c. r.
J.-T. Donohue	Donat Raymond, sénateur
Sir Georges Garneau	Léo-G. Ryan
Mendoza Langlois	Hon. Geo.-A. Simard
Charles Laurendeau, c. r.	C.-E. Taschereau
René Morin	Arthur Terroux

Directeur-général: René Morin
Secrétaire: Jean Casgrain
Trésorier: Louis Trottier

CAPITAL VERSÉ: \$ 1,105,000.00
 BIENS EN RÉGIE: \$72,000,000.00

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE —
 ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE —
 AGENT FINANCIER

112, Saint-Jacques ouest 71, Saint-Pierre
 MONTRÉAL QUÉBEC

Maison fondée en
 1901

ROUGIER FRÈRES

Compagnie Incorporée

Importateurs de
Spécialités
Pharmaceutiques

Représentant au Canada des
principales Maisons de France.

SIÈGE SOCIAL :

350, RUE LEMOYNE
 à Montréal

vichy
célestins

prévient et soulage rhuma-
tisme, goutte, dyspepsie et
indigestion.—Eau de table
fraîche et délicieuse.

Consultez votre médecin

AGENCE VICHY-CELESTINS
 2087 Ave. McGill College - - Montréal

ANDERSON & VALIQUETTE

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
 Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
 Roméo Carle, L.S.C., C.A.
 A. Dagenais, L.S.C., C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST.

LAncaster 2412

mars 1923. J'ajoutais: "Que faut-il donc penser d'un arrêt qui serait rapporté avant que les délais d'appel soient expirés, et qui, plus tard, est infirmé? A cela, l'honorable Juge dit: "Mon Dieu, il faut penser que le juge de première instance "ne s'est pas adonné", comme disait autrefois le juge Caron". Bien respectueusement, je soumets qu'il ne s'agit pas d'une question "d'adon" et je doute fort que, lorsque l'honorable Juge Surveyer voit un de ses jugements infirmé ou confirmé, il se fasse la réflexion: "Eh bien, je me suis bien adonné" ou encore "cette fois, je me suis mal adonné".

Discutons sérieusement. Est-il vraiment dans l'intérêt de la bonne administration de la justice, dans l'intérêt de l'évolution progressive et rationnelle de la jurisprudence que nous ayons par exemple dans nos quatre volumes de rapports judiciaires officiels (Tomes 71 à 74) dix-sept jugements rapportés qui ont été subséquentement infirmés et deux qui ont été modifiés, sans compter plusieurs autres jugements confirmés par la cour d'appel mais infirmés par la cour suprême. L'honorable Juge a beau écrire: "Evidemment le jugement infirmatif devra aussi être publié", je ne suis plus d'accord lorsqu'il ajoute: "même s'il est sans intérêt". Cependant il termine "ou du moins une note devra signaler le fait": voilà le "hic". Où et quand sera publiée cette note? Y aurait-il moyen d'amélioration possible sur ce point? Nous sommes en face de deux alternatives: ou bien ne pas publier les jugements tant qu'ils n'ont pas force de chose jugée ou adopter le système de reliure mobile suggéré dans mon article et qui actuellement subit les "difficiles nugae" et les feux de l'honorable Juge.

Et ceci m'amène à dire que je souhaitais ardemment une appréciation de l'honorable Juge — "hoc erat in votis" — mais non une polémique. C'est pourquoi je citais le Dr Carrel: "L'homme qui veut contempler la vérité doit établir le calme en lui-même". Je ne crois pas que le problème doit être discuté dans une atmosphère de combat. Il s'agit de rechercher avec le plus de sérieux possible l'intérêt primordial du Barreau, de la Magistrature et des justiciables. La question a plus d'ampleur qu'on ne le croit à première vue. L'honorable Juge continue à me citer: "Il faut aussi éviter duplication et *a fortiori* la triplication dans nos recueils d'arrêts. Cet état de choses a pour conséquence que nous nous trouvons à payer deux ou trois fois pour la même matière". "Sur ce point", dit-il, "nous sommes bien près de nous entendre. Mais à qui la faute? Et où est le remède?"

Je l'ai indiqué dans mon article. La faute retombe sur ceux qui, en 1895, malgré les moyens pris par le Conseil du Barreau pour fusionner et améliorer nos différents recueils, ont pris l'initiative d'en publier d'autres en marge des rapports judiciaires officiels. Le remède est la concentration ou la fusion de tous nos recueils en un Répertoire unique à reliure mobile du genre des Jurisclassers ou de l'Encyclopédie Française. Cependant la concentration ou la fusion préconisée ne constituerait certainement pas une panacée à tous les maux.

L'honorable Juge tentant d'expliquer la duplication et la triplication continue: "J'ai connu des juges qui faisaient transcrire leurs décisions — ou du moins quelques-unes d'entre elles — à quatre exemplaires qu'ils envoyaient aux quatre rédacteurs de leur recueil." J'ai connu — moi aussi — des juges (non compris l'honorable Juge Surveyer) qui, mensuellement, envoient deux ou trois jugements bien ou mal choisis, aux différents arrêtistes pour publication; si l'un de ces arrêtistes non convaincu de la valeur du jugement en refuse la publication, ces juges la sollicitent des autres arrêtistes qui ne sont pas toujours libres de refuser. J'en connais d'autres, par ailleurs, qui refusent de donner leurs notes aux arrêtistes. C'est pourquoi certains juges, sur une période de cinq ans, ne voient que 6 ou 7 de leurs jugements publiés; ne doivent-ils pas ceux-ci comme ceux-là contribuer à l'élaboration de notre jurisprudence qui, classée comme la troisième source de notre Droit, n'en a pas moins son importance?"

L'honorable Juge continue: "Le remède, d'après Me Gagnon, c'est l'unité de publication." Il cite ses propres paroles¹ déjà reproduites dans mon article: "Je dois dire qu'il m'est impossible d'admettre que, même avec le système préconisé, vous puissiez y condenser tous les arrêts dignes d'être rapportés en trois volumes (I vol. C. S. et 2 vol. B. R.) de manière à rendre inutiles la Revue Légale, la Revue de Jurisprudence et les Rapports de Pratique. La preuve que ces publications sont utiles, c'est qu'elles vivent. Personne n'est obligé de les recevoir, et il me semble impossible d'enfermer, dans ces trois volumes, les décisions qui en couvrent maintenant six, surtout alors qu'il y aurait encore tant à glaner dans les arrêts qui ne sont pas rapportés." "A cela Me Gagnon répond: "... Si l'on adoptait l'in-40 au lieu de l'in-80, je crois qu'il y aurait alors possibilité de condenser tout ce que nous avons actuellement dans un recueil unique. Ces publications peuvent être utiles, mais il faut dire qu'elles sont trop encombrantes et par trop dispendieuses... Le fait qu'elles vivent, à mon avis, n'est pas une preuve qu'elles aient leur raison d'être. Qu'on les fasse disparaître et qu'on les remplace par une publication unique qui pourra contenir tout ce que nous trouvons actuellement dans nos six (?) publications, et elles ne vivront pas longtemps. Il est vrai aussi que personne n'est obligé de les recevoir, mais l'on conviendra que s'il n'y a pas d'obligation absolue, il y a une certaine obligation relative."

L'honorable Juge aurait dû ajouter pour exprimer toute ma pensée la fin de mon paragraphe: "Nous ne sommes pas obligés d'acheter les journaux chaque jour. Je dis que ces différentes revues sont imposées aux avocats. Si ce n'était de leur souci d'être au courant de tous les jugements qui sont rapportés et de les avoir sous la main lorsqu'on y réfère dans les "Digests", il y a longtemps qu'elles seraient disparues."

"Ce qu'il serait intéressant de savoir, continue l'honorable Juge Surveyer, c'est le nombre de pra-

1. 2 R. du D., p. 24.

(suite à la page 153)

La vie universitaire

● Me René Demogue

M. René Demogue, professeur à la Faculté de droit de Paris, juriste universellement connu, est mort à Paris le 13 mars dernier, à 66 ans. M. Demogue était notamment connu au Canada, où il a pris part à des congrès de droit et où il a prononcé une série de conférences sous le patronage de l'*Institut scientifique franco-canadien*.

Civiliste, M. René Demogue occupait la chaire de droit civil à la faculté de droit de Paris. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages sur le droit civil, notamment un *Traité des obligations des sources*. M. René Demogue était officier de la Légion d'honneur.

M. Demogue était partisan des relations franco-canadiennes fondées sur les intérêts professionnels. Depuis nombre d'années, il suivait les décisions des tribunaux supérieurs du Canada et en faisait écho dans des revues de droit. A la suite des journées de droit civil français de 1934, à Montréal, il avait fondé, avec d'autres juristes français, comme feu M. Capitant, l'Association des juristes de langue française. Il admirait, en outre, l'Association des médecins de langue française. Pour lui, le meilleur mode d'établissement sûr et permanent d'étroites relations franco-canadiennes, c'était l'échange d'idées entre les corps professionnels de France et du Canada français.

Il dirigeait à Paris la *Revue trimestrielle de droit civil*. Depuis treize ans, deux fois par an, il faisait, avec le concours de Me Lepaulle, une chronique consacrée aux décisions les plus intéressantes rendues sur le droit de la province de Québec soit par la Cour suprême du Canada, soit par la Cour du banc du roi, soit par les Cours supérieures. Il avait commencé cette chronique à l'instigation du juge Brodeur, autrefois de la Cour suprême, devenu plus tard lieutenant-gouverneur, et mort depuis. Il avait été particulièrement heureux de constater que des avocats et des juges s'intéressaient à cette chronique. Etant donné le droit de la province de Québec et la formation de ses juges et avocats, il croyait qu'il y avait lieu de maintenir cette chronique comme moyen de favoriser les relations entre le droit canadien et le droit français. Il était particulièrement reconnaissant de ce qu'on eût l'amabilité de lui envoyer la jurisprudence de la province de Québec, qui lui permettait de rédiger cette chronique.

Depuis une couple d'années, M. Demogue dirigeait la publication du *Bulletin juridique franco-canadien*, imprimé sous le patronage de l'*Association des juristes de langue française*. Le savant juriste avait fait une étude spéciale de la fiducie, institution propre au Canada.

M. Demogue était docteur en droit *honoris causa* de l'Université de Montréal.

● Le problème universitaire

La Commission spéciale chargée par le Conseil universitaire, avec l'assentiment du gouvernement de la province, en juillet 1937, d'étudier le problème de l'Université de Montréal, a terminé, le 21 mars, son travail sur l'aspect financier de la question.

Elle a tenu, à ce sujet, quarante-deux séances. Tous les membres ont signé à l'unanimité un rapport d'une cinquantaine de pages d'actylographiées, grand format.

Cette Commission avait d'abord fait, en octobre 1935, un premier rapport sur la nécessité de l'octroi à l'Université par le gouvernement provincial d'une somme qui permet, dans les limites d'une stricte économie, de poursuivre la tâche universitaire jusqu'en juillet prochain.

La Commission était formée comme suit: M. Alphonse Raymond, président du conseil législatif; Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal; MM. Edouard Montpetit, secrétaire général; L.-E. Beaulieu, S.-A. Baulne, Guy Vanier, Victor Doré, Georges Pelletier, Georges Préfontaine, et Arthur Vallée, ce dernier à titre de président du Comité national.

La Commission a formulé une série de recommandations d'ordre pédagogique, d'ordre administratif et d'ordre financier. Elle reprendra, s'il y a lieu, l'étude de la question pédagogique; elle entendra alors les suggestions du public universitaire.

● L. H. Baekeland

La médaille Messel a été décernée, cette année, par la Society of Chemical Industry, de Londres, au docteur L. H. Baekeland.

Leo H. Baekeland est né à Gand en 1863. Après avoir fait ses études de doctorat à l'Université de cette ville, il se rendit aux Etats-Unis, où il se livra tout d'abord à des recherches du domaine de la photographie. C'est ainsi qu'il inventa le papier "Velox", qui fut longtemps apprécié, pour sa sensibilité, par les photographes du monde entier. Puis il s'occupa pendant quelque temps d'électrochimie, à Niagara-Falle et se tourna enfin vers le domaine des résines synthétiques; c'est ainsi qu'il produisit la bakélite, résultant de la réaction de la formaldéhyde et du phénol, et dont les applications à la vie moderne sont devenues innombrables.

L. H. Baekeland, qui est officier de la Légion d'honneur, a reçu précédemment les médailles John Scott (Franklin Institute), Nichols et Willard Gibbs (American Chemical Society), Perkin (Society of Chemical Industry), et Chandler (Université Columbia).

Rappelons que la médaille Messel, une des plus hautes distinctions du monde chimique, est décernée tous les deux ans à un chimiste qui s'est signalé par ses travaux scientifiques et leurs appli-

L'élite doit diriger

Les abonnés de *L'Action Universitaire* constituent une élite. Ils forment la classe dirigeante. Ils doivent prêcher l'exemple.

Si nos dirigeants d'aujourd'hui avaient tous donné l'exemple au peuple dans le domaine de la solidarité économique, notre situation ne serait peut-être pas ce qu'elle est. A valeur égale, à prix égaux, sachons donner la préférence aux nôtres.

Nos produits laitiers sont excellents. Ils ont conquis la faveur populaire. Ils sont en conformité avec les prescriptions de l'hygiène et notre service courtois et ponctuel vous satisfera.

A. POUPART & CIE, Limitée

Rontenac 2194 Angle Wolfe et Robin.

LAIT - CRÈME - BEURRE - OEUFS - BREUVAGE AU CHOCOLAT

Pour

NETTOYER
BLANCHIR
et
CONSERVER

vos dents,

employez

SANIDEN

● La pâte dentifrice scientifiquement préparée ●

LABORATOIRE NADEAU Limitée
MONTREAL.

LAIT ● CREME ● BEURRE ● CREME GLACEE

COOPERATIVE

LAIT ET CREME

4101 Notre-Dame est

Montréal

AMherst 2171

Demandez à votre agent :—

Que vos assurances soient placées avec nous.

Les

COMPAGNIES D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE L'INCENDIE, ACCIDENTS, VOL, Etc.

Siège Social : PARIS, FRANCE.

Actif Global du Groupe : au-delà de \$156,000,000.

Groupe fondé en 1819

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX CONTRE L'INCENDIE

Siège Social : PARIS, FRANCE

Actif Global du Groupe : au-delà de \$73,000,000.

Groupe fondé en 1819

A. S A M O I S E T T E

Gérant Général pour le Canada

RENÉ MASSÛE
Surintendant des Agences

J. H. CLÉMENT
Surintendant du Service-Accidents

L. C. FONTAINE
Inspecteur

L. A. MÉTHOT
Inspecteur à Québec

Siège au Canada :

276, rue St-Jacques Ouest - Montréal, Qué.

MARQUETTE 3261

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

PHILIPPE BEAUBIEN & CIE

Accessoires Electriques en Gros

5632, AVENUE DU PARC, MONTREAL

Tél. CALumet 5731

*L'homme chic s'habille "sur mesure"
et profite des bas prix de*

T. BEAUREGARD & CIE

Les Grands Tailleurs du Nord

pour se procurer complets et paletots

\$17.50 à \$55.00

7905, SAINT-DENIS

Angle Gounod

DUpont 5200

cations à la chimie. Parmi les lauréats précédents, nous citerons Sir Robert Mond, Lord MacGowan, Sir William Pope, Lord Brotherton, le vicomte Leverhulme, Lord Balfour, le professeur Millikan et le professeur H. E. Armstrong.

La cérémonie de la remise de la médaille aura lieu à Ottawa, le 21 juin prochain, à l'occasion du Congrès annuel de la Society of Chemical Industry.

● Les Congrès

Du 14 au 19 juillet se tiendra à Girton College, Cambridge (Angleterre), le IVe Congrès International pour l'Unité de la Science. On y traitera du "Langage scientifique".

Le XIe Congrès International de l'Histoire de la Médecine aura lieu du 3 au 11 septembre, à Zagreb, Belgrade, Sarajevo et Raguse. Le secrétaire général en est le Dr Vladimir Bazala, Vlaska ulica 95, Zagreb, Yougoslavie.

Le XVIIIe Congrès de Chimie Industrielle aura lieu du 22 au 30 septembre prochain à Nancy.

● Le reveil rural

Cette nouvelle société, qui vient d'obtenir sa charte, a commencé le 10 avril, à la radio, une campagne d'éducation sur l'âme rurale. De nombreux conférenciers, chaque jour, pendant plusieurs mois, exposeront dans des causeries d'un quart d'heure, les différents aspects de la vie rurale: aspect cultural, aspect économique, aspect technique. Il y sera donc question de folklore, d'histoire, d'art rustique, de sciences naturelles, de législation rurale, d'associations professionnelles, d'horticulture, etc., etc. Plusieurs anciens de l'Université de Montréal collaboreront à ce mouvement des plus louables dont M. Georges Bouchard, député de Kamouraska, est le président.

Voici les buts que se propose le *Réveil rural*:

1.—Organiser des campagnes d'éducation pour inspirer le goût de la vie campagnarde et des institutions rurales et pour faire mieux comprendre l'importance de la carrière agricole;

2.—Aider à l'agriculture, aux industries agricoles, aux métiers de la campagne et à la petite industrie rurale par la diffusion d'idées nouvelles, par la conservation des traditions précieuses, par le développement de l'instruction, par l'enseignement des méthodes coopératives et par l'encouragement à l'effort collectif;

3.—Faire comprendre et apprécier la valeur de l'âme rurale et de l'art campagnard;

4.—Aider à relever le niveau de l'instruction rurale en appuyant les efforts éducationnels des pouvoirs publics des municipalités, des institutions et des particuliers;

5.—Aux fins susdites organiser des conférences, des discussions, des concerts, des célébrations, des

concours et des réunions par l'intermédiaire de la radio ou autrement.

● La Société des écrivains canadiens

Le Conseil de direction de la Société des Ecrivains canadiens a élu son nouveau conseil d'administration. M. Victor Barbeau, président, Mme Françoise Gaudet-Smet, secrétaire, M. Claude Mélançon, trésorier, le Révérend Père Georges Simard, O.M.I., premier vice-président, assument, pour un nouveau terme, les charges qu'on leur confiait l'an dernier. On a aussi élu M. Jean Bruchesi deuxième vice-président.

Le deuxième Congrès de la Société se tiendra à Montréal les 3, 4 et 5 juin.

● Chaire d'urologie

La Commission des études a ratifié la création d'une chaire d'urologie, à la demande du conseil de la Faculté de médecine. Cette chaire comportera l'enseignement théorique et clinique.

● Institut Pie XI

De son côté, la Faculté de théologie au grand séminaire de Montréal a fait approuver hier par la Commission des études son projet de fondé l'Institut Pie XI d'action catholique et de sciences religieuses. Cette école groupera les cours qui se donnent depuis quelque temps sur les enseignements pontificaux. Elle décernera des diplômes universitaires aux élèves qui fréquenteront les cours. L'Institut Pie XI sera annexé à la Faculté de théologie comme l'Ecole d'hygiène sociale est annexée à la Faculté de médecine.

● Chez les étudiants

Les étudiants en médecine ont élu leur nouveau conseil pour l'année 1938-1939. En voici la composition :

Président : Guy Cousineau; vice-président: Gérard Rivard; secrétaire: Pierre Marion; directeur sportif: Paul Fortier; porte-drapeau: Jean-Charles Gauthier; délégué à l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, Roland Cloutier; conseiller de 5e année : Léon Journet; conseiller de 4e année, Léon Dugal; conseiller de 3e année, Ruben Laurier; cons. de 2e année, Bernard Gratton; conseiller de 1ère année, Victor Pannacio. On élira sous peu le trésorier.

* * *

Le comité de régie de la Faculté des sciences a procédé à ses élections : président, Jean Berthiaume; vice-président, Pierre Harbeck; secrétaire, Traïan Cabba; trésorier, Marcel Trudel; porte-drapeau, Paul Hébert; aviseur, Jean-Benoit Maille, président sortant de charge. Il reste quelques officiers à élire.

A nos Abonnés

Nous remercions les Anciens qui ont envoyé leur cotisation, couvrant l'abonnement à la revue. Nous souhaitons que la fidélité des uns soit imitée par les autres.

Le trésorier,

HENRI GROULX

Ce que les anciens écrivent...

Assurances —

- BENOIT (Dr E.-P.) : "Notions générales d'assurabilité". *Assurances*, 5e année, no 4, p. 229.
- BROSSARD (Roger) : "Arrêts et jugements". *Assurances*, 5e année, no 4, p. 214.
- CARIGNAN (Paul) : "Cas de faute contributoire". *Assurances*, 5e année, no 4, p. 218.
- NADON (Jean) : "Le droit de l'assurance-vie". *Assurances*, 5e année, no 4, p. 193.
- PARISEAU (Gérard) : "Problèmes de l'assurance-automobile". *Assurances*, 5e année, no 4, p. 181.
- VALLERAND (Paul) : "Réflexions sur le switching". *Assurances*, 5e année, no 4, p. 203.

Droit —

- CHALLIES (Geo.-S.) : "Interruption and Suspension of Prescription". *La Revue du Droit*, Vol. XVI, no 6, p. 360.
- GAGNON (L.-Philippe) et FABRE-SURVEYER (Ed.) : "Nos Recueils de jurisprudence". *La Revue du Droit*, Vol. XVI, no 6, p. 349.
- JETTE (L.-A.) : "Cours Jetté : Legs universels et à titre universel". *La Revue du Droit*, Vol. XVI, no 6, p. 373.
- PELLAND (Léo) : "Pour l'entière autonomie des Provinces". *La Revue du Droit*, Vol. XVI, no 6, p. 321.
- "Vive notre indépendance", *La Revue du Droit*, no 6, p. 354.

Economie politique —

- DELORME (Joachim) : "L'industrie du sucre d'érable dans la province de Québec". *L'Actualité Economique*, 13e année, Vol. 2, no 5, p. 446.

Littérature —

- CHABOT (Luc-M., o.f.m.) : "Pour le triomphe de l'Action Catholique". *Nos Cahiers*, Vol. III, no 1, p. 80.
- CORMIER (Pierre, o.f.m.) : "Au service de l'autel". *Nos Cahiers*, Vol. III, no 1, p. 84.
- GUERTIN (Ubaldo-M., o.f.m.) : "Dickens chez nous" (Traduction). *Nos Cahiers*, Vol. III, no 1, p. 5.
- LEMAY (Hugolin, o.f.m.) : "Le Père Louis Hennepin, récollet, devant Rome". *Nos Cahiers*, Vol. III, no 1, p. 17.
- MALO (Adrien, o.f.m.) : "Fleuris où l'on t'a semé". *Nos Cahiers*, Vol. III, no 1, p. 13.
- TARDIF (Hilaire-M., o.f.m.) : "Sentir". *Nos Cahiers*, Vol. III, no 1, p. 69.
- WORKMAN (Hyacinthe, o.f.m.) : "A letter to the author of 'The Priest's Way to God'". *Nos Cahiers*, Vol. III, no 1, p. 82.

Médecine —

- AMYOT (Roma) et DECARIE (Roland) : "Paralysie du membre supérieur par traumatisme de l'épaule". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 270.
- BELLEROSE (A.) et PELOQUIN (G.-E.) : "Tuberculose vs épithélioma du sein". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 253.
- DORÉ (Réal) : "Hypersympathicotomie-thyroïdectomie". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 260.
- DUBE (J.-E.) : "Abscess du poumon à flore microbienne mixte. Guérison spontanée". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 238.

- GRENIER (E.-P.) : "Contribution à l'étude d'une complication de la curiethérapie du cancer du col utérin : la pyométrie". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 50.
- GRIGNON (C.-E.) : "Coma diabétique. Réaction paradoxale à l'insuline". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 264.
- HAMEL (Guy) : "Le professeur Bruneau". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 1.
- JOUBERT (L. de G.) : "Les dangers de l'otite moyenne purifiée chronique, au point de vue fonctionnel et vital". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 32.
- JUTRAS (Albert) : "Les signes radiologiques du mucoécèle appendiculaire". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 251.
- LAMBERT (Adrien) : "L'idroadénite". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 268.
- LAMOUREUX (L.) : "Intérêts professionnels. L'Alliance Médicale de la province de Québec". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 283.
- LAQUERRIERE (A.) : "L'enseignement de la physiothérapie et du radiodiagnostic". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 275.
- LESAGE (Albert) et BARRY (Gaétan) : "Un cas de pancréatite aigue". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 235.
- LESAGE (Jean) : "Faculté de Médecine de Paris : le professeur Maurice Chiray inaugure son enseignement à la chaire d'hydrologie thérapeutique". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 279.
- LIAN (C.) et SIGUIER (F.) : "Les poussées aigues de polyarthéromatose". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 266.
- LONGTIN (Léon) : "L'anesthésie au cyclopropane présente-t-elle un champ opératoire plus sanglant?" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 56.
- MARIN (Albéric) : "La Vaccino-chimio-pyréthothérapie de la syphilis nerveuse". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 249.
- MOUSSEAU (Alfred) : "Réactions douloureuses du plexus solaire vis-à-vis l'infection et l'intoxication". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 242.
- PARISEAU (Léo) : "Réorganisation du service d'électroradiologie de l'Hôtel-Dieu". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 63.
- PETTIGREW (A.) : "Septicémie post-abortum à staphylocoques blancs". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 256.
- PILON (Alcide) : "Les amblyopiques, les amaurotiques et certaines lésions du fond de l'œil". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 24.
- POIRIER (Paul) : "Robert Sabouraud". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 60.
- RIOPELLE (J.-L.) : "Sur un cas de myxome du cœur avec erythroïose locale". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 1, 7ième année, p. 4.
- ROLLAND (René) : "Leucémie aigue chez un ouvrier manipulant du naphthol". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 262.
- SAINT-JACQUES (Eugène) : "A propos de goître". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no 3, p. 285.

Spécialités :
Examen de la vue
Verres Correcteurs

Téléphone : HA. 5544

A. PHANEUF — A. MESSIER

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, rue Saint-Denis,
(Tout près de la rue Ontario).

Montréal

MONTRÉAL

QUÉBEC

LARUE & TRUDEL, C.A.

Comptables Agréés

CH. 525, 132, RUE ST-JACQUES OUEST. — HARBOUR 4295

Avez-vous payé votre abonnement ?

SAUCIER (Jean) : "Paralysie des mouvements volontaires des globes oculaires dans toutes les directions. Paralysie dissociée de la motilité oculaire réflexe. Hémiplégié gauche. Syndrome d'origine vasculaire". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, p. 229.

Technique —

BELISLE (Rosaire) : "Visite à la station d'expérimentation sur le charbon de bois, à Saint-Lambert, P. Q." *Technique*, Vol. XIII, no 3, p. 148.

DELORME (Jean) : "La Vente". *Technique*, Vol. XIII, no 3, p. 125.

GAGNON (Maurice) : "Architecture religieuse moderne : L'église Saint-Germain d'Outremont". *Technique*, Vol. XIII, no 3, p. 109.

SIMARD (Dr R.) : "Recent and Future Developments in Petroleum Refining". *Technique*, Vol. XIII, no 3, p. 129.

Théologie —

DUHAMEL (R. p.s.s.) : "Etude historique sur l'acte de consécration au Sacré-Cœur". *Le Séminaire*, Vol. 3, no 1, p. 67.

CABANA (G.) : "Son Excellence Révérendissime Ph. Desranleau". *Le Séminaire*, Vol. 3, no 1, p. 3.

GAUTHIER (O.) : "St-Léon de Westmount". *Le Séminaire*, Vol. 3, no 1, p. 27.

LAMARCHE (G.) : "La symbolique du détachement dans l'œuvre de Claudel". *Le Séminaire*, Vol. 3, no 1, p. 46.

ROBITAILLE (G.) : "St-Jean de la Croix et le problème de l'expérience mystique". *Le Séminaire*, Vol. 3, no 1, p. 62.

ROY (A.) : "L'Exposition missionnaire". *Le Séminaire*, Vol. 3, no 1, p. 10.

Nos recueils de jurisprudence

(suite de la page 14')

ticiens qui se sentent liés par cette "certaine obligation relative." En effet, ce nombre est infime. Les éditeurs de la Revue Légale, de la Revue de Jurisprudence, de la Revue du Droit et des Rapports de Pratique sauraient le dire. En fait, seules les études de grande importance peuvent se payer le luxe de s'abonner aux 5 ou 6 publications déjà mentionnées. Je ne puis croire que les avocats trouvent plus commode d'aller à la bibliothèque pour consulter les publications non officielles. Ce qui arrive, c'est que les jeunes sont obligés — et je dirais qu'il y a obligation absolue — d'acheter des "Digests" pour ensuite se rendre à la bibliothèque lire les causes citées dans les recueils qu'ils ne peuvent se procurer. Qu'est-ce à dire des avocats des districts ruraux; leur situation est encore pire.

Que l'honorable Juge relise mon article, il y verra que je ne suggère pas d'ajouter la dépense d'un volume additionnel. Au contraire, je recherche plutôt à alléger le fardeau des membres du Barreau et, faisant d'une pierre deux coups, à améliorer nos recueils de telle sorte que les praticiens recevront plus en échange de leur argent, en substance et en qualité.

L'honorable Juge écrit encore: "Me Gagnon se scandalise parce que, en quatre ans, les publications non officielles ont imprimé dix jugements de la Cour de Faillite. Il faut, dit-il, laisser ces décisions aux "Canadian Bankruptcy Reports". Le mot est impropre: je ne me suis pas scandalisé; j'ai déploré un système qui permet la publication des jugements de nos différents tribunaux avec si peu de logique. De plus, l'on me fait dire ce que je n'ai pas dit, à savoir qu'il fallait laisser ces décisions aux "Canadian Bankruptcy Reports". Ce que j'ai dit, et je crois être assez près de la vérité en l'affirmant, c'est que si un avocat étudie une question de faillite, il consultera de préférence les rapports de Faillite.

J'en arrive enfin aux Rapports de Pratique. De même que l'honorable Juge Surveyer, j'en parlerai avec hésitation parce que d'abord cette publication le touche de près, et surtout, à cause de la situa-

tion qu'il occupe. Comment admettre au sujet de ce recueil, que les avocats des districts ruraux, où la pratique pour être moins trépidante n'en est pas moins importante, ne puissent y trouver un guide dans l'application de lois et de textes communs. Les jugements rendus dans ces districts n'ont-ils pas d'ailleurs souvent contribué à l'interprétation de nos règles de procédure?

En somme, l'honorable Juge Surveyer ne croit pas à l'opportunité des réformes que je suggère sauf quant à la duplication et à la triplication des causes rapportées. Il conclut plutôt mollement: "Voici, je crois, tout ce qui peut être tenté pour le moment."

Pourquoi ne pas y aller avec plus de courage? Pourquoi laisser à nos successeurs le soin d'exécuter des réformes si elles sont bonnes et exigées impérieusement par les conditions actuelles. Je sais bien qu'elles ne seront pas accueillies avec joie par ceux qui peuvent en être affectés, mais l'intérêt du Barreau, de la Magistrature et des justiciables ne prime-t-il pas les intérêts privés?

Chaque changement radical comporte des heurts, qui sont la rançon nécessaire du progrès.

En conclusion, l'honorable Juge suggère une intime collaboration entre l'arrétiste officiel et les rédacteurs des autres recueils, et une conférence de tous les intéressés pour déterminer un "modus vivendi". Source de malentendus et de frictions, le premier de ces remèdes serait dépourvu de contrôle effectif. Ce serait bientôt une course pour être le premier à publier une décision. Le "modus vivendi", même atteint, ne serait qu'une continuation des maux résultant de la multiplicité des publications de jurisprudence.

Nous souhaitons que d'autres, cherchant consciencieusement à améliorer une manifestation indispensable de la pensée juridique, communiquent leurs suggestions sur ce sujet, non pas dans le but de tuer dans l'œuf un projet dont la réalisation serait dans l'intérêt général des membres du Barreau, mais plutôt en vue d'aider à son éclosion.

Louis-Philippe Gagnon

Quelques Livres

LA PHILOSOPHIE DE GABRIEL MARCEL, par Marcel de Corte, Professeur de l'Université de Liège. In-8o de 128 pages. Prix: 12 fr.; franco 13 fr.; étranger 14 fr. P. Téqui et Fils, libraires-éditeurs, 82, rue Bonaparte, Paris VIe. Collection cours et documents de philosophie. En vente chez Granger Frères, Montréal, et à Librairie Notre-Dame.

L'œuvre philosophique de M. Gabriel Marcel s'impose aujourd'hui de plus en plus à l'attention du grand public lettré. Comparable sous ce rapport à celle de M. Bergson, elle a, en quelque sorte, catalysée toutes les aspirations éparses dans la nouvelle philosophie qui s'élabore sous nos yeux en réaction contre l'idéalisme rationaliste. Il n'est sans doute pas exagéré de dire que des pages comme "Position et approches concrètes du mystère ontologique" ont le même retentissement qu'eut naguère "l'Essai sur les données immédiates de la conscience." L'étude de M. De Corte est la première dont l'accent humain et dramatique est si émouvant. La sympathie dont elle fait montre n'exclut pas la critique, même rigoureuse, mais cette critique s'avère toujours constructive: dans quelle mesure cette nouvelle philosophie peut-elle s'intégrer, en ce qu'elle a de vivant, dans le réalisme traditionnel?

Notice biographique. — Marcel de Corte est né à Genappe (Belgique), en 1905. Professeur à l'Université de Liège. S'est fait connaître du public philosophique par des ouvrages consacrés à Aristote, à Plotin, et par de nombreux articles publiés dans des revues belges, anglo-saxonnes et françaises.

★

ODORIC DE PORDENONE. De Venise à Pékin au Moyen-Age. Préface de René Grousset, conservateur du Musée Cernuschi. In-12 orné d'une carte. Prix: 9 fr.; franco 10 fr.; étranger 11 fr. Collection "Les beaux voyages d'autrefois". P. Téqui et Fils, libraires-éditeurs, 82, rue Bonaparte, Paris VIe. En vente à Montréal, Librairie Granger Frères, Librairie Notre-Dame.

Voici le plus prodigieux récit de voyage: le voyage accompli en plein quatorzième siècle, à travers les immensités de l'Asie, par un missionnaire qui fut à la fois un saint, un explorateur d'une intrépidité inouïe et un merveilleux observateur.

Au lendemain des Croisades et des conquêtes de Gengiskhan, un disciple de saint François, le Bienheureux Odoric Pordenone part pour prêcher l'Evangile aux Indes, en Chine et en Asie Centrale. Il parcourt les provinces actuelles de Bombay et de Madras, y rallume parmi les chrétientés indigènes le flambeau de la foi, traverse l'Océan Indien, visite Java, l'Indochine, les îles des Cannibales, et, par la mer Jaune, aborde enfin dans l'immense Chine, deux siècles avant saint François Xavier. Partout il note, en même temps que les possibilités d'apostolat, les coutumes pittoresques, le détail curieux, l'anecdote caractéristique. Les récits profondément édifiants (il fut bien près, aux Indes, de subir, lui aussi, le martyre), se mêlent aux aventures les plus mouvementées (voir le récit d'un typhon avant d'arriver en Chine) et aux rencontres les plus prodigieuses: à Pékin, Odoric a donné sa bénédiction à l'empereur mongol de Chine, petit-fils de Gengiskhan et souverain de la moitié de l'Asie. Instant unique dans l'histoire du monde, que celui où les terribles Mongols, devenus les maîtres du continent depuis l'Asie Mineure jusqu'à Pékin, se laissaient gagner par la civilisation, montraient un vif intérêt au christianisme et, en Chine comme en Perse, accueillaient avec faveur les missions catholiques...

Comment l'Asie faillit ainsi, au début du quatorzième siècle, redevenir chrétienne, comment l'épopée des Croisades se prolongeait maintenant jusqu'à Pékin, en une magnifique conquête spi-

rituelle dirigée par la Papauté, c'est ce que nous apprendra ce récit d'un des plus grands missionnaires de tous les temps, récit adapté en français moderne et mis au courant de nos connaissances géographiques.

★

L'EDUCATION DE LA POLITESSE, par le Chanoine Henri Pradel. Préface du T. R. P. Brillet, Supérieur général de l'Oratoire. Un vol. de 148 p. Prix: 6 fr.; franco, 6.60 fr.; étranger, 7.50 fr. P. Téqui et Fils, libraires-éditeurs, 82, rue Bonaparte, Paris VIe. Montréal, Librairie Granger Frères, Librairie Notre-Dame.

Voici plus et mieux qu'un manuel de politesse: un panégyrique enthousiaste et spirituel des bonnes manières et une méthode simple, agréable et persuasive pour y conduire.

Dans une première partie, l'auteur établit l'état de la question importance de la politesse, crise qu'elle traverse, raisons de cette crise. Puis il définit l'idéal à proposer et les moyens pratiques de le réaliser: réhabilitation de la politesse qu'il distingue de toute une série de conception peu sympathiques; éloge de la politesse et de ses belles conséquences; auxiliaires naturels et surnaturels de cette éducation.

Parents et maîtres trouveront là des formules heureuses et bien frappées, des anecdotes amusantes et curieuses, des citations persuasives. Les jeunes qui liront ce livre ne risqueront plus de plaisanter sur "la civilité puérile et honnête!"

On a dit, à propos des autres livres pédagogiques de M. Pradel: Comment former des hommes, Pour leur beau métier d'homme, Les devoirs de vacances des parents, Les loisirs des jeunes Le plus sûr éducateur: l'exemple, Parents et Maîtres, collaborateurs, qu'ils étaient "le bréviaire des éducateurs". En voici certainement un autre tome: on ose dire, en raison de son opportunité que c'est le propre du temps.

★

LA NAISSANCE D'UNE NATION. Tome I (Géographie et institution), de même que le tome II (Vie culturelle et vie économique), se trouve en vente aux Editions de l'A. C. F., 1735, rue Saint-Denis, Montréal.

L'ouvrage de M. Filteau, que viennent de lancer les Editions de l'A. C. F., *La Naissance d'une Nation*, (Tableau du Canada en 1755), devrait rencontrer la faveur du public parce qu'il résume merveilleusement tout ce qui s'est écrit sur les origines du Canada.

Dans le tome Ier, il est question de la géographie de la Nouvelle-France à la veille de la conquête et des institutions politiques, civiles, sociales et religieuses. L'aperçu géographique remplit toute la première partie. Il occupe le quart du volume. L'auteur montre "le sol de la patrie" parce qu'il "est un peu la figure des ancêtres". Après une vue générale, il décrit les gouvernements de Québec, des Trois-Rivières, de Montréal, puis il s'attarde à nous faire voir la capitale et les dépendances du Canada. Il finit par conclure "que sur les bords du Saint-Laurent une civilisation nouvelle est née, fille de la vieille France". Le Canada, terre riche de tradition et d'esprit nouveau, devint désormais pour le Canadien, l'unique patrie. Une carte géographique du Canada en 1760 vient appuyer le texte et l'illustrer splendidement.

La deuxième partie se divise en trois chapitres qui eux-mêmes se subdivisent. Nous y voyons l'administration et ses officiers à l'œuvre. Nous vivons avec les soldats et les fonctionnaires. Nous assistons aux séances des cours de justice. Faisant la revue des institutions civiles et sociales, nous pénétrons dans les manières des seigneurs et les demeures des censitaires, nous constatons l'ordre social formé par le régime seigneurial... Enfin, notre at-

MAURICE BERNARDIN

JEAN-LOUIS BERNARDIN

ANDRE BERNARDIN

COURTOIS FRERES, ENRG. ASSURANCES

Depuis 1890, ce bureau transige avec une clientèle choisie l'assurance sous toutes ses formes.
Demandez l'examen de vos polices et vos problèmes deviendront les nôtres.

NOS CONTRATS SONT UN GAGE DE SÉCURITÉ ET D'INDEMNITÉ.

1285, RUE VISITATION, MONTREAL.

Tél. Cherrier 3195

Diplômés, souscrivez au Fonds des Anciens.

tention est retenue par l'Eglise et son rôle. Nous voyons les évêques, les religieux, les curés à l'œuvre. La vie paroissiale nous est montrée dans son rôle social. L'auteur termine par la famille et prouve la valeur morale de famille canadienne faisant bonne justice des dénigres comme La Hontan et autres auteurs à crédulité mince. Chaque partie est accompagnée d'un index bibliographique des sources et de notes abondantes. Ceux qui auront lu *La Naissance d'une Nation* lui sauront gré de les dispenser de lire toute cette bibliothèque. Les curieux, d'autre part, pourront recourir aux sources et satisfaire leur passion. Dorénavant, il faudra lire Filteau, *La Naissance d'une Nation*, comme base à sa science historique canadienne.

★

LA REVANCHE DE MARIA CHAPDELAINÉ, par Louvigny de Montigny, Editions A. C.F., 1735, rue St-Denis, Montréal.

On vient de mettre en circulation le nouvel ouvrage de M. Louvigny de Montigny, LA REVANCHE DE MARIA CHAPDELAINÉ, qui a récemment fait l'objet d'une thèse brillamment soutenue devant la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, et qui a valu à son auteur un parchemin de doctorat.

Ainsi que son titre l'indique, ce livre montre comment le chef-d'œuvre de Louis Hémon, dont la première édition (publiée à Montréal en 1916) fut assez froidement accueillie, et qui ne jouit pas encore de la faveur qu'il mérite du pays même qui l'a inspiré, a pris sa revanche partout ailleurs. M. de Montigny écrit, à la fin d'un chapitre de son nouvel ouvrage: "Il est si humiliant pour nous et si contraire au prestige de notre civilisation qu'une œuvre à ce degré louable, persuasive et flatteuse, n'ait encore été comprise chez nous que par un petit nombre d'esprits éclairés, qu'il peut être opportun d'en raisonner le mérite, dans l'espoir d'en persuader le vulgaire qui ne sait pas différencier à première vue l'or du laiton, et même de la défendre contre les critiques sourdes dont la masse constitue le seul argument".

M. de Montigny reprend un par un les principaux griefs que l'on a faits à Louis Hémon, et il en démontre clairement l'innocuité. Il prouve également que, loin de justifier la méfiance qu'élève à nos écrivains un certain milieu, *Maria Chapdelaine* offre d'abord à nos écrivains un magnifique modèle de composition littéraire et présente, en outre, une précieuse leçon d'énergie et de fidélité aux traditions ancestrales, surtout à notre époque où des ferments séditionnels pénètrent dans nos foyers les mieux ordonnés. Il se réfère à bon droit aux critiques les plus compétents pour affirmer que *Maria Chapdelaine* est véritablement un chef-d'œuvre et pour analyser les éléments de sa supériorité. Pour expliquer le "miracle canadien", il fallait que l'œuvre de Louis Hémon fut tout imprégnée de sympathie admirative et personnelle, à l'étranger, ne s'y est trompé. Aussi est-il convenable que certains milieux canadiens-français aient pu méconnaître la véritable pensée de l'écrivain, en l'accusant de malveillance à l'endroit de ses modèles, alors qu'au contraire Louis Hémon en a composé des êtres nobles et purs.

La veille de son départ d'Ottawa, le Ministre de France, M. Raymond Brugère, a bien voulu écrire, pour le nouvel ouvrage de M. de Montigny, une préface où il déclare: "Par le sujet, par le milieu décrit, par l'atmosphère qui s'en dégage, *Maria Chapdelaine* est beaucoup plus qu'un très grand livre. L'ouvrage constitue l'un des plus rayonnants monuments édifés, en dix siècles de vie nationale, à la permanence et aux constantes de la France.

Librairie Dominicaine.

NOTRE AMERICANISATION. Enquête de la Revue Dominicaine (1936).

Nous sommes en réalité menacés par l'américanisation, dont le flot envahit tout ce qui nous était propre autrefois: nos habitudes sociales, nos méthodes économiques, le caractère de nos villes, notre cuisine, nos modes. Edouard Montpetit.

★

L'INDEX, par le R. P. R.-M. Charland, O.P.

"Si vous voulez savoir comment s'est produit tel changement funeste dans l'âme de ce jeune homme ou de cette jeune fille, cherchez le livre, le chapitre, la page, le mot!" (Jules Valès) Pour prévenir pareil malheur, lisez et faites lire "L'Index" du R. P. R.-M. Charland, O.P.

★

MEDITATIONS MARIALES, par le R. P. H. Couture, O.P.

C'est bien le spirituel et vivant auteur des "Bontés de Marie" que l'on retrouve cette fois dans une note aussi pieuse, mais plus élevée et plus riche de saveur doctrinale.

★

L'AMOUR QUI . . ., par le R. P. A.-M. Granger, O.P.

Vous ne savez que faire en ce moment, vous surtout la jeunesse, de ce courant plein de ferveur qui bout dans votre âme et ne demande qu'à se déverser en quelqu'un ou sur quelque chose? Lisez-moi ça, ce livret qu'en un style trop commercial on pourrait intituler les débouchés de l'amour.

★

SAINT-JEAN-DE-QUEBEC, par le R. P. J.-D. Brosseau, O.P.

Documentée à fond, de solide facture, ornée de bonhomie fine, de probité et de tact, sans compter les gravures (26), cette œuvre de 320 pages enchantera les loisirs de tous nos amateurs d'histoire locale et même dans certains chapitres, d'histoire nationale.

★

LA GERBE DES FORCES, par A. de Chateaubriant. 1 vol. 355 pages, chez Bernard Grasset, Paris, 1938.

L'auteur de *Monsieur des Lourdines* étudie en cet ouvrage la nouvelle Allemagne. Il aime la France, comme tout écrivain que la réalité profonde de son pays passionne. Il assiste au spectacle de l'incompréhension de l'Allemagne nouvelle de la part de l'opinion française. Pour se renseigner et renseigner la France, il a fait outre-Rhin un long séjour d'étude et d'observation. Monsieur de Chateaubriant esquisse dans son livre la mystique nouvelle du pays d'Hitler. La révolution de l'Allemagne hitlerienne vaut par ce qu'elle comporte de national. Les révolutions française et russe ont eu une portée universelle. alors que l'allemande s'appuie d'abord sur une valeur culturelle allemande. "J'ai écrit ce livre, dit l'auteur en une éloquent postface, pour la France, pour mes amis de France, pour mes frères de France. Dire la vérité ne m'a pas coûté, devant le grand mensonge dont on a fait l'autel de la Patrie.

"J'ai dit beaucoup de choses, et j'ai laissé dans le silence beaucoup de choses. Il est ici, comme toujours, des considérations qui pouvaient être formulées. J'ai laissé à de plus grands juges que moi le soin d'articuler de vaines et infructueuses condamnations.

"Le lieu où j'ai écrit ce livre sur l'Allemagne, trop promptement ébauché, mais d'où ressortira peut-être quelque conseil, est le cœur du profond amour pour mon pays.

(suite à la page 159)

"SERVICE D'OPTIQUE"

TAIT-FAVREAU, Limitée

L. FAVREAU, O.O.D., Président

"Service Optométrique"

Examen de la Vue — Troubles musculaires de l'œil — Ajustement des Verres

Le spécialiste LORENZO FAVREAU, O.O.D., et ses assistants

PIERRE CREVIER, Ba.O. et LUCIEN HÉBERT, Ba.O.,

Optométristes et Opticiens Licenciés — "Bacheliers en Optométrie"

Bureau Centre :

265 est, RUE STE-CATHERINE—LA. 6703

Bureau du Nord :

6890, ST-HUBERT—CA. 9344

L'Alma Mater compte sur nous.

Ceux qui s'en vont

Le docteur Ludovic Verner est décédé à l'hôpital Notre-Dame, à l'âge de 59 ans et dix mois. Après de brillantes études au collège de Montréal, il avait été reçu médecin avec grande distinction à l'Université Laval en 1902. Il avait fait des études complémentaires à Paris et été professeur de clinique à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il exerçait sa profession à Montréal depuis 1904. Il était le fils du Dr Louis Verner. Lui survivent sa femme, née Jeanne Lazure; ses fils, MM. Jacques, Paul, Jean et Maurice Verner; ses frères, l'abbé Josaphat Verner, curé de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, à Montréal, et le Dr Philippe Verner; ses sœurs, Mlle Blandine Verner et Mme Germain Lefebvre.

★

A l'hôpital Notre-Dame, est décédé, à l'âge de 66 ans, le Dr Uldéric Jodoin, après une courte maladie. Né à Varennes, le défunt avait exercé sa profession pendant 38 ans à Sainte-Julie de Verchères, après avoir fait ses études au collège de Joliette puis à l'Université de Montréal.

Lui survivent: sa femme, née Malo (Orpha), un fils, Gérard, deux filles, Mlles Thérèse et Cécile; deux sœurs, Mme Vve Adélarde Choquette, et Mme J.-B. Geoffrion, toutes deux de Varennes; deux beaux-frères, le Dr Z. Malo et M. Y. Malo, de Montréal; deux belles-sœurs, la révérende sœur Marie-Marguerite-de-Savoie, de la communauté des Sœurs de Sainte-Anne, et Mme J.-B. Bienjonnetti, également de Montréal.

★

M. Jules-A. Duchastel de Montrouge, gérant général adjoint du port de Montréal, est mort le 20 février, à l'hôpital Royal Victoria, à la suite d'une brève maladie. Il était âgé de 59 ans.

Le défunt était né le 1er septembre 1878 à New-York. Il était le fils de feu M. le baron Duchastel de Montrouge, ancien consul de France à New-York et à Montréal.

Il étudia en Hollande, en France, à Reims et à Mont-Saint-Louis, et à l'École Polytechnique, et où il obtint le degré de bachelier ès sciences, et en 1901 le diplôme d'ingénieur civil. Il travailla successivement pour la compagnie Phoenix Brigde, le Pacifique Canadien et la société Vautelet. En 1906, il devint ingénieur de la ville d'Outremont, puis gérant de cette municipalité tout en continuant à remplir les fonctions d'ingénieur. En 1924, on le nomma gérant de l'Association des industries forestières de Québec. Le 1er août 1936, il devenait gérant adjoint du port de Montréal, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Récemment, on le nommait trésorier de l'Engineering Institute of Canada.

Durant la guerre, tout en remplissant ses fonctions de gérant de la ville d'Outremont, il fit du service militaire actif dans l'état-major et l'Intelligence Service à Montréal. Il avait le grade de major.

Il était membre du Cercle Universitaire, de l'University Club, du club de la Garnison, de Québec, du club de golf de Boischatel et du club des ingénieurs de Montréal. Il était membre-fondateur de ce dernier club. Il fut président de l'Association des anciens élèves de l'École Polytechnique.

Le 24 octobre 1904, il épousa Jeanne Lacoste, fille de sir Alexandre et de lady Lacoste, ancien juge en chef de la province de Québec et ancien président du Sénat.

Il laisse sa femme, sept enfants: Léon, Mme R. de la Durantaye (Renée), Jean, Mme Albert Reischmann (Louise), de Saint-Jean, Mme F.-R. Bisailon (Marguerite), Mme C. Charest (Paule) et Pierre; une belle-fille, Mme Léon Duchastel; quatre petits-enfants; un frère, Jacques Duchastel, de la Légation canadienne de Paris, et trois sœurs: Mme Paul Lacoste et Mme Albert Duchesnay, de Montréal, et mère Duchastel, des Dames du Sacré-Cœur du Sault-au-Récollet.

Me Jules-Aimé Maucotel, notaire, est décédé, à sa demeure, 824, Champagneur, à l'âge de 79 ans et demie, après une maladie de près d'un an.

(suite à la page 158)

Comment procède un bon avocat?

Il s'informe d'abord de tous les détails de la cause qu'on veut lui confier. Une fois la confiance de son client gagnée, il peut alors diriger celui-ci au meilleur de ses intérêts.

Nos agents procèdent de la même façon. Leur compétence vous servira à connaître tous les détails de votre cause et vous agirez ensuite suivant les dictées de votre conscience.

Pour garantir le succès de votre cause, consultez les assureurs-conseils de

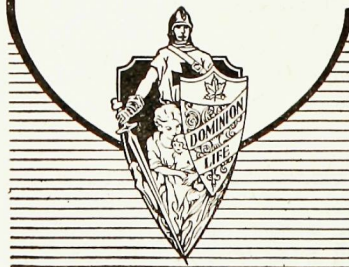
The DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY

EDIFICE DOMINION SQUARE
MONTREAL

PAUL BABY EMILE DAOUST A.J. PINARD
Gérant Provincial Gérants Adjoints

SUCCURSALES A
QUEBEC - TROIS-RIVIERES
SHERBROOKE

AGENTS DANS TOUTE LA PROVINCE



GUARDIAN FINANCE and INSURANCE AGENCY

AGENTS FINANCIERS ● ● ● Assurances - Administration - Finance

Spécialités: Assurances contre les risques professionnels: médecins, pharmaciens, dentistes.

266, ST-JACQUES OUEST, (Chambre 217) MONTREAL—MARquette 2587

● GASTON RIVET
Gérant

Diplômés, souscrivez au Fonds des Anciens.

● Cité universitaire de Rome

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

==== par BENOIT BROUILLETTE ====

A notre époque de renaissance spirituelle, de rénovation édilitaire, alors que nous voyons surgir des œuvres modernes adaptées aux exigences du

temps, Rome s'est posé, entre autres problèmes, celui d'une Cité Universitaire, qui fût pour les études supérieures un centre digne de la capitale.

Il ne s'agissait pas seulement de considérations générales de rénovation et de décor: en effet, bien que l'on eût, vers la fin du siècle dernier, transféré les facultés scientifico-expérimentales dans un autre édifice de la ville, et en dépit de ses glorieuses traditions et de la valeur spirituelle qui s'attachait à ses locaux et à son architecture, la vieille "Sapienza" ne pouvait plus prétendre satisfaire aux exigences croissantes de la recherche et de l'enseignement modernes.

Aussi le problème d'une réorganisation édilitaire de l'Université de Rome avait-il fait l'objet de discussions et de projets depuis bien longtemps déjà; mais, pour des raisons diverses, ce problème n'a été résolu qu'en ces toutes dernières années.

Les études et les projets furent commencés en 1932. On chargea de la direction et de la conception générale du nouveau centre d'études, le professeur Marcello Piacentini, architecte, académicien d'Italie.

Au point de vue de sa composition planimétrique, cette Cité des Etudes, reprenant sur un thème des plus modernes un certain nombre de conceptions de la meilleure tradition italienne en matière d'urbanisme, se compose d'une vaste place qui, par un de ses côtés, se rattache à une avenue spacieuse constituant l'entrée principale du nouveau centre d'études.

Les divers bâtiments sont séparés par des espaces libres judicieusement distribués et qui, grâce à leur harmonieuse disposition, prennent une éloquence presque musicale et donnent à l'ensemble une impression d'aisance typiquement italienne et méditerranéenne.

Le palais du Recteur, qui se trouve au centre du front le plus long de la grande place et qui est situé dans l'axe de l'avenue et de front par rapport à celle-ci, domine tous les autres bâtiments par sa masse et par sa valeur esthétique, d'une grande noblesse.

Outre les bureaux, les grandes salles et les dépôts d'archives, ces bâtiments renferment l'antique bibliothèque universitaire Alexandrine et l'Aula Magni (grande salle de réunions); cette dernière peut contenir jusqu'à 3,000 personnes et, par les détails techniques qu'on y a prodigués, par la qualité des matériaux employés et enfin par la vaste fresque qui décore entièrement une de ses murailles, elle constitue un local tout à fait digne du rôle auquel elle est destinée.

A proximité du palais du Recteur et de la place centrale, et à côté de l'avenue d'entrée, se trouvent disposés, suivant un ordre de symétrie planimétrique, qui toutefois n'implique pas une identité dans la construction des édifices, les grandioses instituts de diverses facultés ou disciplines.

Ces instituts contiennent un certain nombre de locaux qui varient de 150 à plus de 270 — comme c'est le cas, par exemple, pour les Instituts de Chimie et de Droit — et ils répondent largement aux exigences scientifiques et didactiques les plus modernes; ils contiennent de vastes laboratoires pourvus d'amphithéâtres bien éclairés, conte-

nant de 260 sièges, pour les instituts les plus petits, à 750, comme c'est le cas pour le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit.

Il convient d'accorder une mention particulière à l'Institut de Chimie, qui est un des plus vastes de toute la Cité Universitaire. Par ses caractéristiques, ses installations et la distribution de ses divers locaux qui ont été exécutés suivant les suggestions et les indications de S. E. le prof. N. Parravano, académicien d'Italie et directeur de l'Institut, ce dernier peut passer pour un des mieux compris et des mieux organisés parmi les instituts de chimie existant actuellement.

Il couvre une superficie de 5,300 m²; le cubage représente 80,600 m³ et il contient 271 locaux; au rez-de-chaussée, se trouvent des laboratoires spacieux pour les exercices collectifs, pouvant recevoir plus de 1,000 étudiants. Chaque salle de laboratoire est abondamment pourvue de canalisations pour l'eau, le gaz, le courant électrique de types divers, l'air comprimé, de tuyaux d'aspiration et de toutes les commodités nécessaires y compris une profusion de hottes à aspiration mécanique dont, à la suite d'une longue expérience, on a pu constater l'utilité dans les laboratoires d'exercices collectifs.

L'Institut dispose, en outre, d'un vaste amphithéâtre de plus de 500 places, de plusieurs autres laboratoires destinés aux diverses branches de la chimie, et enfin de plus de cent laboratoires de recherches parfaitement outillés.

Etant donnée la nature particulière de l'Institut, on a apporté le plus grand soin à réaliser le système complexe et indispensable de conduites, de tuyaux d'évacuation, de tubes d'aspiration, etc. . . .

Sous le rez-de-chaussée, on a établi un poste où aboutissent toutes les canalisations et d'une hauteur suffisante pour permettre les inspections nécessaires.

Pour l'installation des balances et des autres appareils de précision, on a construit un mur traversant tous les étages et isolé de la construction, de façon à être préservé autant que possible de toutes vibrations.

De même, l'Institut de Physique mérite tout spécialement d'être signalé pour l'heureuse disposition de ses salles, pour la perfection avec laquelle on a réalisé l'isolement thermique et électrique des divers laboratoires, pour les dispositifs destinés à atténuer les vibrations, enfin pour le système d'éclairage du grand amphithéâtre et pour l'équipement de la table d'expériences de celui-ci.

D'ailleurs, les Instituts de Chimie et de Physique ne constituent nullement des exceptions dans l'ensemble des instituts de la Cité Universitaire: tous les bâtiments, qu'ils aient un caractère expérimental ou spéculatif, constituent des exemples remarquables d'architecture adaptée aux locaux universitaires et aux centres de recherches.

Les réunions du Xe Congrès International de la Chimie qui auront lieu dans cette Cité Universitaire s'y trouveront donc dans le milieu qui leur convient.

Répartis dans les alentours et contribuant à maintenir le caractère particulier de ce centre d'études, à en faire comme une oasis consacrée entièrement aux travaux de l'esprit et à la recherche, s'élèvent encore d'autres instituts de culture supérieure, d'une importance indéniable: qu'il nous suffise de rappeler le Conseil National des Recherches, l'Institut d'Hygiène publique, l'Institut Dentaire Giorgio Eastman, l'Institut Oncologique Regina Elena, l'Institut de Recherches sur la Malaria, etc. . . .

(suite à la page 158)

Avez-vous payé votre abonnement ?

CEUX QUI S'EN VONT

(suite de la page 156)

Il était natif de Fruges, département des Vosges, en Lorraine. Il arriva au Canada en 1860.

M. Maucotel fut conservateur des hypothèques au bureau d'enregistrement durant 35 ans, pour les comté d'Hochelega et de Jacques-Cartier de 1889 à 1910. A cette époque, à la demande de M. W. de Montmollin Marler, M. Maucotel entra dans l'étude des notaires Marler, Marler et Cholette. Il fut associé à cette étude jusqu'à sa mort.

Il avait une mémoire prodigieuse pour les chiffres, avait une connaissance approfondie de la loi et ses conseils étaient très recherchés. Il s'était spécialisé dans la revision des actes et la recherche des titres.

Ancien président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse de Ste-Madeleine d'Outremont, il fit partie du comité de surveillance de la Caisse Nationale d'Economie.

Son œuvre la plus chère était celle de l'Oratoire Saint-Joseph. Il avait épousé, le 25 juillet 1882, Mlle Marguerite Renaud, fille d'Alphonse Renaud, de Saint-Rémi de Napierville. Ils eurent six enfants. Lui survivent, une sœur, Mme Marie, (veuve Damase Major, de Montréal), deux filles, Alice et Carmélia, un fils, Jean, et deux petits-fils, Victor et Michel.

★

Le Dr Jean-Adrien Demers, jeune médecin de 30 ans attaché au service d'oto-rhino-laryngologie à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, est décédé subitement, le 19 mars dernier, à son bureau, 3435, rue St-Denis, alors qu'il parlait au téléphone avec un client.

Survivent au Dr Demers : sa femme, née Hudon (Paula); son père et sa mère, M. et Mme Napoléon Demers, de St-Hyacinthe; trois frères, Réginald, de St-Hyacinthe, Georges, de Québec, et Paul, de Montréal; une sœur, Mlle Maria Demers; son beau-père et sa belle-mère, M. et Mme Elisée Hudon, de Métabetchouan; ses deux beaux-frères et belles-sœurs, Mme Georges Demers, M. et Mme Adjutor Tremblay, M. et Mme Eugène Tremblay, M. et Mme Joseph-Charles Hudon, MM. Elisée, Rosaire et Lucien Hudon; de nombreux cousins, dont M. Lucien Desbiens.

A TRAVERS REVUES ET JOURNAUX

(suite de la page 157)

Cette conception édititaire actuelle, si imposante qu'elle soit, ne représentera peut-être pas l'extrême limite du développement de l'Université de Rome. Sans vouloir prédire que, par la suite, surgiront dans cette zone d'autres instituts supérieurs, on peut néanmoins prévoir que les instituts actuels, qui correspondent largement à toutes les exigences modernes, sont destinés à s'agrandir et à se développer.

La nouvelle Cité Universitaire commence donc son histoire sous les plus heureux auspices, et, en assistant à son ascension continue, on peut espérer que le nouveau Centre d'Etudes ne s'affirmera pas seulement comme le plus vaste de toute l'Italie, mais qu'il deviendra encore un phare spirituel pour tous ceux qui, dans le monde, cultivent les idéaux les plus nobles et les plus élevés.

GUIDO BARGELLINI,

Professeur à l'Institut de Chimie
de l'Université de Rome.

(Nouvelles de la Chimie, mars 1938)

OUVRAGES
A LIREOlivier Maurault, P.D.
*Nos Messieurs*Jean Bruchesi
Histoire du Canada pour tous
(2 vols.)Édouard Montpetit
*D'azur à trois lys d'or*Lionel Groulx
*Directives*Gérard Parizeau
*L'Assurance contre l'incendie*Victor Barbeau
*Pour nous grandir*Eugène Lapierre
*Calixa Lavallée*Léon-Mercier Gouin
*Cours de droit industriel, 2 vols.*Antonio Perrault, C.R.
*Droit commercial (2 vols.)*Émile Fillion, p.s.s.
*Elementa Philosophiae thomisticae*Herma Bastien
L'Histoire de la Philosophie au
*Canada français (tome I)*Dr Eug. St-Jacques
*Histoire de la médecine*Publiés par
quelques uns des nôtres

**QUINCAILLERIE,
 MATERIAUX DE PLOMBERIE,
 ARTICLES DE SPORT.**

●
 ●
 ●

Omer Desjardins
 LIMITÉE MONTREAL

LANCASTER 5606

J.-R. BRULÉ, propriétaire

LA PATRIE, Fleuriste

— Soyez aux écoutes à CHLP tous les jeudis pour notre programme : —
 12.15 à 12.30 p.m.

Le rendez-vous du Quartier Latin — Fleurs télégraphiques.

Spécialités : BOUQUETS DE NOCES, TRIBUTS FLORAUX,

DÉCORATIONS DE TOUS GENRES.

Ouvert le dimanche et tous les soirs.

168, RUE STE-CATHERINE EST.

MONTREAL

L

Le goût de l'économie
 s'acquiert facilement et est néces-
 saire à qui veut réussir.

L'ouverture d'un Compte d'Épar-
 gne est donc un acte indispensa-
 ble que vous devez accomplir sans
 plus tarder.

Voyez à ce sujet le gérant de la
 succursale voisine de

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

JEAN-PAUL LALONDE,
 B. Sc. A., I. C.

ROMEO VALOIS,
 B. Sc. A., I. C., M. Sc.

LALONDE & VALOIS
 INGÉNIEURS CONSEILS

Immeuble Canada Cement,
 Montréal.

LAn. 4477

JOYEUSES PÂQUES

CONRAD RABY, représentant.

LA CIE NATIONALE DE PÉTROLE LTÉE

HUILE À MOTEUR
 HUILE À CHAUFFAGE
 GAZOLINE

1145, rue St-Grégoire,
 Montréal.

Bureau:
 DOLLARD 2476-2477

QUELQUES LIVRES

(suite de la page 155)

"Puisse la France, la France de Saint-Louis, la France de Richelieu, la France de nos derniers grands Présidents du Conseil, en ce menaçant instant où retentit dans sa vie profonde le grincement de la fermeture des portes du Destin, comprendre que, face aux assauts gigantesques que prépare l'avenir, et lorsque la lutte pour la Planète est commencée, le Rhin n'est pas une frontière pour laquelle on se bat, mais une ligne stratégique sur laquelle on se rassemble."

La Gerbe des forces, voilà un livre que doivent lire tous ceux qui veulent apprendre comment on élabore une mystique nationale.

★

LE REALISME METHODIQUE, par Etienne Gilson, professeur au Collège de France et Président de l'Institut scientifique Franco-Canadien, I vol. 101 pages, Collection "Cours et documents de philosophie", chez Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris VI.

Dans ce cahier, Monsieur Gilson étudie le problème de la connaissance tel que le pose la philosophie moderne issue de Descartes en regard du réalisme thomiste. Cette étude critique a fait l'objet de trois cours professés à Montréal, l'automne dernier, sous les auspices de la Faculté de philosophie. Les auditeurs canadiens qui ont recueilli des lèvres du maître (fideles ex auditu) la doctrine de Monsieur Gilson ont l'occasion d'en trouver la synthèse dans ce livre que nous leur signalons. Dans un chapitre particulièrement intéressant, l'auteur se demande pourquoi la scolastique n'est pas la mère de la science moderne laquelle lutte contre elle. A quoi est dû cet accident historique? A des causes multiples sans doute. Pour reprendre son rôle recteur, la scolastique n'a-t-elle pas simplement à devenir plus complètement fidèle à sa propre essence qu'elle ne le fut, pour s'accorder avec la science et l'aider à se développer. Cela est particulièrement vrai de la philosophie de la nature que certains scolastiques considèrent comme limitée à certaines notions très générales, ce qui comporte un risque d'assimiler philosophie de la nature et métaphysique, alors qu'elle doit, au contraire, sans cesse assumer tous les faits nouveaux que la science moderne lui apporte. Ce livre de Monsieur Gilson, plus peut-être que ceux de Maritain, invite à un travail de refecction intime, à un effort de sympathie vers des courants modernes, alors que certains philosophes catholiques préférèrent se recroqueviller sur eux-mêmes, en ne se doutant même pas que dans cette attitude d'éternelle défensive ils évitent mal la contamination des erreurs qu'ils veulent précisément éviter. C'est le cas de l'école franco-belge, victime à certains de point de vue, de concordisme.

Ce livre de Monsieur Gilson est à lire. Son aire de rayonnement est immense. Il englobe le Canada français que la doctrine de l'auteur peut oxygéner.

Rappelons les autres ouvrages dans la même collection: *Sept leçons sur l'être*, par Jacques Maritain; *L'étude de la pensée*, par Georges Dwelshauvers; *Etudes sur Pascal*, par Georges Desgrappes; *Caractère et Personnalité*, par E. Peillaube.

★

LA CULTURE DU TABAC JAUNE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, par Conrad Turcot, B. S. A., M. Sc., contribution de l'Institut agricole d'Oka, La Trappe, P. Q., 1938.

Cet ouvrage est dédié tout spécialement aux débutants dans la culture du tabac jaune du district de Joliettet, et, finalement, à tous les cultivateurs en possession de terres pauvres, sableuses, que cette culture ne manquera pas d'intéresser. Ce riche bulletin de cinquante-deux pages condenses dix ans d'expériences et constitue un excellent traité en la matière. Il est une source de renseignements économiques et techniques indispensables pour les producteurs de tabac jaune.

Dans une brève introduction, l'auteur énonce plusieurs directives essentielles à la production d'une excellente récolte. La technique recommandée doit être suivie jusque dans les moindres détails, sans quoi on compromettra fatalement le succès d'une entreprise naissante.

Viennent ensuite des considérations d'ordre économique, démontrant par la statistique l'importance croissante de la culture du tabac jaune. D'où la nécessité pour les cultivateurs de plus d'un district d'entreprendre immédiatement cette culture rémunératrice.

M. Turcot leur donne dans cette contribution une synthèse de toutes ses recherches sur le tabac dans notre province. Il tire une série de conclusions, qui ont la valeur des "dix commandements", fruits d'innombrables observations scientifiques exécutées suivant une technique judicieuse.

Le Fonds des Anciens

MEMBRES FONDATEURS (100 dollars ou plus)

Sa Grandeur Monseigneur
GEORGES GAUTHIER
BARIL, Docteur Georges
CASGRAIN &
CHARBONNEAU
DANDURAND, l'hon. R.
DECARY, Arthur
DEMERS, l'hon. Philippe

*DUBÉ, Docteur J.-E.
DUBEAU, Docteur Eud.
*FRIGON, Augustin
GAGNON, Paul
GAUDREAU, Dr Stanislas
*GOUIN, Léon Mercier-
GROULX, M. Henri

LALLEMAND, M. Jean
*LANCTÔT, M. Henri
LANGEVIN, Dr Stephen
LEFEBVRE, Olivier
LÉVEILLÉ, Arthur
MARION, Dr Donatien
MASSON, Dr Damien
MAURAUULT, Olivier

*NADEAU, M. Hervé
PIETTE, Mgr J.-V.
*ST-JACQUES, Dr Eugène
*THÉBAUD, Docteur Jules
UNION MÉDICALE DU
CANADA
VALLÉE, M. Arthur

MEMBRES DONATEURS (de 5 à 100 dollars exc.)

Sa Grandeur Monseigneur
A.-E. DESCHAMPS
AMOS, Arthur
BARIBEAU, Docteur C.
BEAUBIEN, l'hon. C.-P.
BÉCOTTE, Docteur H.
BÉGIN, Docteur Philippe
BELHUMEUR, Dr Géd.
BOHÉMIER, Dr P.-S.
BOURBEAU, Roméo
BRAULT, Docteur Jules
BRUCHESI, Jean
BRUNAUULT, S. E. Mgr H.
BUISSON, Arthur

CHAMPAGNE, Dr J.-A.
CHARBONNEAU, J.-N.
CHARTIER, Chanoine É.
CHAUSSÉ, Fernand
CHOUVON, Docteur E.-J.
DAVID, Athanase
de MONTIGNY, Roland
DEROME, Jules
DÉSY, Anatole
DUBÉ, Docteur Edmond
DUPUIS, Armand
ÉCOLE SUP. DE MUSIQUE
FERRON, Docteur Alph.

FONTAINE, T.-A.
FORGET, Son Exc. Mgr A.
GAGNÉ, Docteur J.-Emm.
GAREAU, Alexandre
GINGRAS, Abbé J.-Bernard
FISCH, Dr Herm.
JARRY, Docteur J.-A.
LABARRE, J.-P.
LADOUCEUR, Dr Léo
LAFERRIÈRE, René
LANCTÔT, Jean
LANCTÔT, J.-Philippe
LANGLOIS, S. E. Mgr J.-A.
LAURENT, Docteur E.-E.

LÉONARD, Dr D.
MALLETTE, Mme Marie
MIRON, Numa
PARIZEAU, Docteur T.
PERRIER, Hector
PRINCE, Dr J.-B.
ROY, F.-X.
SAINT-DENIS, Dr J.-A.
SAINT-JACQUES, Jean
SMITH, Alexander
SMITH, Dr C.-G.
TRUDEAU, Dr Raphaël
VÉZINA, François

Prière d'adresser toute souscription au trésorier, Monsieur HENRI GROULX, 515 est, rue Sherbrooke, Montréal.

The Art Book Binding & Loose Leaf Co.

SYSTÈMES À FEUILLES MOBILES
RELIURE DE BIBLIOTHÈQUE
ESTAMPAGE EN OR ET MÉTAUX
TELEPHONE: LANCASTER 1374

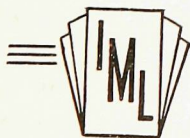
4152, BLVD ST-LAURENT MONTREAL

FREDERICK G. TODD

Architecte paysagiste

Aménagement urbain — Parcs publics et jardins privés
920, EDIFICE CASTLE, MONTREAL
MARQUETTE 9617

Cette revue est imprimée par



IMPRIMERIE MODELE LIMITÉE

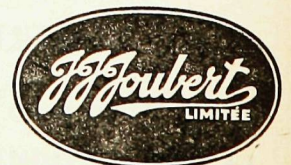
1206 est, rue CRAIG
Edifice "LAURENTIAN"

- IMPRIMEUR
- EDITEUR
- REGLEUR
- RELIEUR

Téléphone: AMherst 2152*

NOTRE BEURRE

Sa
QUALITÉ
a fait sa
RENOMMÉE



1926 RUE PLESSIS
PRES ONTARIO

G. N. MONTY
PRÉSIDENT

L. P. GAGNON,
VICE-PRÉSIDENT

Henri P. MONTY,
SECRETAIRES

Capt. J. A. BOIVIN,
DIRECTEUR

J. P. E. MARTIN,
DIRECTEUR

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée



H. P. MONTY

Secrétariat de la Province de Québec

FONDÉE EN 1873

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL

TRAVAUX PUBLICS
INDUSTRIE

Toutes les branches du GENIE

1430, RUE SAINT-DENIS • MONTREAL

Téléphones :
Administration — LANCASTER 9207
Laboratoire Provincial des Mines — LANCASTER 7880

PROSPECTUS SUR DEMANDE

Honorable ALBINY PAQUETTE, Ministre

Principaux Cours :

Mathématiques
Chimie
Dessin
Electricité
Minéralogie
Arpentage
Mines
Machines Thermiques
Constructions Civiles
Génie Sanitaire
Résistance des Matériaux
Physique
Descriptive
Mécanique
Hydraulique
Géologie
Economie Industrielle
Métallurgie
Voirie
Ponts
Chimie Industrielle
Finances
Laboratoires de Recherches
et d'Essais

JEAN BRUCHESI, Sous-Ministre

Ministère du Secrétariat de la Province

• • •

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Secrétariat de la Province subventionne, chaque année, l'Instruction Publique à tous les degrés. Outre les allocations qu'il donne aux universités et aux collèges classiques, il contribue au maintien de l'enseignement primaire dans les villes et dans les campagnes.

Le Conseil de l'Instruction Publique, formé en nombre égal des évêques de la Province de Québec et de laïques, s'occupe spécialement des programmes d'études, et il dirige l'enseignement primaire. Le Secrétariat de la Province voit à la réalisation des projets adoptés par le Conseil de l'Instruction Publique, et à l'administration en général.

Jusqu'à septembre dernier, plus de la moitié de nos institutrices rurales recevaient un traitement dérisoire. Désirant mettre fin à cette situation humiliante pour la Province, le Secrétariat a augmenté considérablement le fonds des écoles publiques. L'on peut dire, sans crainte, qu'à l'heure actuelle, 90% des institutrices reçoivent au moins trois cents dollars par année.

Le Secrétariat de la Province tient à ce que l'Instruction soit répandue dans toutes les régions de la province. C'est ainsi que les progrès de la colonisation, dans l'Abitibi et le Témiscamingue, ont rendu nécessaire l'érection d'au moins deux cents écoles.

JEAN BRUCHESI,
Sous-ministre.

HONORABLE ALBINY PAQUETTE,
Ministre.

La Fête des Anciens

de

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

aura lieu

le jeudi, 26 mai



●
Banquet
à 7 heures 30.

●
CINÉMA AU S. DENIS
à 11 heures 30.

Anciens de l'Université de Montréal

*Encourageons
le film français*



LA COMPAGNIE FRANCE-FILM

Directeurs :

MM. Arthur Vallée
Alban Janin
J.-A. De Sève

Pierre Charton
Albert Janin
R.-A. Benoit

1135 RUE BEAVER HALL

MONTREAL